BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4276 du Vendredi 4 Avril 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CAISSE ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CAMU)

Enfin, ça démarre !

Firmin Ayessa exhibant sa carte biométrique de santé. (P.3)

EDITORIAL

Et si nous nous mettions à rêver ?

SANTE

Bientôt un centre de greffe des cellules osseuses à Brazzaville

(P.14)

AFFAIRE SOCIÉTÉ ARCHITECTURE DU MARBRE ET M. FRANCO VILLARECCI CONTRE Mme FILA NZOLOLO CHRISTELLE

Mme Fila Nzololo Christelle condamnée à un an d'emprisonnement ferme

(P.18)

PAROISSE SAINT JOSEPH DE LOUSSALA (ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE)

Mgr Abel Liluala à la rencontre de son peuple

L'achevêque et l'équipe présbytérale de Loussala (P.10)

DOMAINE PUBLIC

Pierre Mabiala met un terme à la spoliation du site de l'ancienne Radio Congo

(P.3)

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU, NOTAIRE
B.P : 4866, téléphone: (242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Par acte sous seing privé, en date à Pointe-Noire, du 24 octobre 2024 a été modifiés les statuts de la société **COMPAGNIE CONGOLAISE DE PARFUMERIE ET DE COSMETIQUES-SA** et déposés au rang des minutes du Notaire, aux caractéristiques:

- Dénomination: COMPAGNIE CONGOLAISE DE PARFUMERIE ET DE COSMETIQUES-SA avec Conseil d'Administration
- Forme de la société: Société Anonyme avec Conseil d'Administration.
- Capital social: 40.000.000F CFA.
- **Siège social:** A Pointe-Noire 04, Avenue Zéphirin LASSY, entrée du Port de Pointe-Noire.

- **Objet social:** La fabrication, le conditionnement, la représentation le commerce en général de tous articles de parfumerie, cosmétiques, drogueries et tous produits se rattachant à l'industrie chimique et pharmaceutique; l'obtention, l'achat, la vente, l'exploitation de tous brevets et procédés quelconques se rapportant à ces industries de commerce; la création, l'acquisition, la vente, la location à bail avec ou sans promesse de vente, de tous ateliers, fonds de commerce ou immeubles pouvant permettre à la société, l'exploitation de son commerce ou son extension, ou toute autre activités s'y rattachant; la mise en location de tous ateliers ou immeubles en vue de permettre à des tiers l'exploitation de leur commerce ou l'exercice de toute autre activité.

- Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au RCCM.

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n° **0018**, Folio **003/10** en date du 06 janvier 2025.

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, **n° RCCM CG-PNR-01-2005-B14-01279** en date du 05 février 2025.

- Administration: Monsieur **Martyn J. CAMPBELL** est nommé Directeur Général (DG) de la société pour une durée de six (06) ans.

Modifications intervenues:
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale mixte consignée dans un procès verbal en sous seing privé, en date du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° **9108**, folio **243/4** du 31 décembre 2024, les actionnaires ont décidé sur l'agrément des cessions d'actions; ratification de l'autorisation de signature de conventions; modification du mode d'administration de la société; nomination des nouveaux dirigeants de la société; refonte des statuts.

- Cessions: Monsieur Brandon H. LEIGH a cédé une (1) action à Monsieur **Martyn J. CAMPBELL.**
- Monsieur **Simon Paul PLANT** a cédé une (1) action à Monsieur **N'DOSSANI MAKOUALA Gildas.**
- Monsieur **Simon Paul PLANT** a cédé une (1) action à Monsieur **NGAJAP Tientcheu**.
- Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.

- Administration: Monsieur Martyn J. CAMPBELL est désigné Président Directeur Général (PDG), pendant la durée de son mandat d'administrateur;
-Monsieur NGAJAP Tientcheu, est désigné Directeur Général Adjoint (DGA), pendant la durée de son mandat d'administrateur.

Pour avis
Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, avenue William GUYNET, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage
Centre-ville-Brazzaville
E-mail:lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/Tél: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «ORTHO INTERNATIONAL CONGO»

Au capital d'UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 46, Avenue William Guynet, Centre-Ville - Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00298

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du vingt-huit janvier deux mil vingt-cinq (28/01/2025), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant Procès-Verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée **«ORTHO INTERNATIONAL CONGO»**, enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT Plaine — Brazzaville, le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq (19/03/2025), sous folio **052/11**, **n° 1560;**

Les Associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société dénommée **«ORTHO INTERNATIONAL CONGO»** et, a prononcé sa mise en liquidation.

Maître **Chantal Josiane LOCKO - MAFINA**, Notaire, a été nommée Liquidateur de la société et le siège de liquidation est fixé à l'Office Notarial sis à Brazzaville, 46, avenue William GUYNET, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1er étage, Cgntre-ville.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt mars deux mil vingt-cinq (20/03/2025). La dissolution anticipée a été inscrite à la même date au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV.01-2025-M-12140.**

A compter de cette date, la société a été engagée dans le processus de liquidation. En vertu de l'article 78 de l'Acte Uniforme portant procédures collectives d'apurement du passif, tous les créanciers sont tenus de produire leurs créances au siège de la liquidation, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes.

POUR AVIS

Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Société Civile Immobilière G-CUBE (Société en Liquidation) Société au Capital de 10.000.000 Francs CFA Siege Social: B.P 1252 Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo RCCM n° CG-PNR-01-2014-B42-00028

AVIS DE RADIATION AU RCCM.

Aux termes du Procès-Verbal constatant les décisions de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05 mars 2025, il a été décidé de la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée ainsi que de la fermeture définitive de la SCI G-CUBE et par conséquent de sa radiation au RCCM.

Mention a été faite au RCCM en date du 18 mars 2025.
Numéro de la formalité au Registre d'arrivée: **CG-PNR-01-2025-R-01229.**

Pour avis

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 105 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE SOCIETE «LIGHT WORK» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social: Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social: 1 angle, Avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, Centre-ville
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2025-B12-00039

Il résulte d'un acte authentique reçu par **la Notaire soussignée**, le 03 janvier 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 03 mars 2025, folio **042/30**, **n° 1728**, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL)

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger,
- Vente en gros et en détail des vivres frais;
- Vente des produits alimentaire;
- Mise à disposition du personnel;
- Vente et location de véhicules;
- Vente des motos;
- Vente des pièces détachées et autres accessoires automobiles;
- Location des équipements et matériels industriels.

Et d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus.
DENOMINATION: La société prend la dénomination de **«LIGHT WORK» SARL**
SIEGE SOCIAL: Le siège social est établi à Pointe-Noire, 1 angle, Avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble Morija, Centre-ville
DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M
GERANCE: Monsieur **Destin Slavick ONZARI ELENGA** est nommé en qualité de **gérant de la société pour une durée indéterminée.**
RCCM: CG-PNR-01-2025-B12-00039
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 mars 2025 sous le **n° CG-01-2025-B-00172**

Fait à Pointe-Noire, le 24 mars 2025
Maître Christèle-Eliane BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire

CAISSE ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (CAMU)

C'est parti !

Le ministre d'État, Firmin Ayessa, en charge de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a lancé le 31 mars 2025 la distribution des cartes biométriques de santé pour les dirigeants d'entreprises en faveur de leurs employés. Cet événement s'est déroulé en présence des membres du conseil d'administration de la CAMU, du directeur général de la CAMU, ainsi que de représentants d'entreprises, d'établissements hospitaliers publics et privés, des promoteurs d'officines pharmaceutiques et de responsables de laboratoires d'analyses biomédicales.

Le ministre d'Etat a exprimé, au nom du Gouvernement, la satisfaction collective de débuter cette étape cruciale pour la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle dans le pays. *«En parrainant cet événement, le Gouvernement s'engage à garantir l'accès aux soins de santé pour tous les affiliés à la CAMU, qui peuvent désormais bénéficier de leurs cartes»*, a-t-il déclaré.

Firmin Ayessa a reconnu que l'opérationnalisation de cette prise en charge des assurés sociaux est un défi. *«Cela nécessite non seulement prudence et expertise, mais également une compréhension approfondie de l'importance d'adopter et de promouvoir un esprit de solidarité»,* a-t-il ajouté.

Il a souligné que face à la maladie, aucun citoyen ne doit être laissé pour compte. Il s'est interrogé sur l'atteinte des objectifs de l'assurance maladie universelle. *«Pas complètement»,* a-t-il admis, tout en affirmant : *«Notre détermination dans cette noble quête demeure intacte».*

Firmin Ayessa exhibant sa carte biométrique de santé

Le ministre d'Etat a précisé que, avant d'étendre le dispositif sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a choisi de procéder par phases. *«À partir de ce jour, une phase pilote débutera dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo, pour une durée de trois mois. L'objectif est de non seulement valider le fonctionnement du système, mais aussi d'identifier les ajustements nécessaires avant un déploiement complet dans tous les départements»*, a-t-il dit.

Il a reconnu que ce projet présente des défis. *«Le Gouvernement s'engage résolument à garantir, à travers les lois et régulations établies, l'accès aux soins de santé pour tous, indépendamment du statut social… Le chemin parcouru a été long, et celui qui nous attend est ambitieux, exaltant et stimulant. Étape par étape, nous posons et continuerons de poser des bases solides pour construire un système opérationnel et inclusif».*

Il a annoncé qu'à partir du 1er avril, les entreprises inscrites à la CAMU, ayant affilié leurs employés et respecté le délai de carence de trois mois depuis janvier 2025, pourront permettre à leurs salariés et ayants droit d'accéder aux soins de santé dans les établissements de leur choix, parmi ceux ayant signé une convention avec la CAMU.

À noter que les conventions signées durant la phase pilote ont déjà permis d'inclure plus de trente établissements de santé, tant publics que privés. *«Ces établissements sont désormais prêts à accueillir les assurés sociaux de la CAMU»,* a-t-il indiqué, tout en exhortant à faire de la protection sociale un pilier d'espoir et de solidarité pour la nation.

Les titulaires de pension ayant complété leur enrôlement à la CAMU peuvent également retirer leurs cartes dans les différents sièges de la CAMU à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Et si nous nous mettions à rêver ?

Notre classe politique semble tout d'un coup prise de frénésie. Il n'y a pas de mystères en cela : l'approche de l'élection présidentielle de l'an prochain commence à agir comme un accélérateur d'électrons. Les acteurs politiques, même parmi ceux qui ont été exposés sur la place publique, voire hués, se rapprochent du milieu de la scène. Et se réclament d'une virginité nouvelle pour sauver le pays : classique !

Mais, ainsi que le montre la récente proclamation de la liste des « nouveaux » préfets, nous cheminons vers du déjà-vu. Tel préfet nommé, a déjà servi à Pointe-Noire, au Kouilou, dans la Bouenza, le Pool ou la Sangha. Son changement de poste lui insufflera-t-il le zèle et, parfois, l'honnêteté qu'exige le fait de servir le pays au plus près des administrés?

Nous entrons dans une période de nouveaux défis. Les compétences sollicitées seront celles qui présentent la capacité à décider et/ou à traduire en acte le programme de la majorité, étant supposé que celui-ci n'est pas teinté de favoritisme, de relents ethnicistes : de tribalisme. Nous ne semblons pas en prendre le chemin. Car tout le monde fait comme si le tribalisme était une fatalité, et qu'il ne nuisait qu'aux mal-nés.

Tout se passe comme si les vigoureuses ardeurs d'un pays qui déjà s'affirmait en Nation dans les années 1970, étaient retombées dans leur «flop». Et que personne ne s'en émouvait. Des nominations de cadres recrutés au pied du même bananier, avec la prétention qu'elles nous sauveront des détournements de fonds, de la gabegie, du manque de vigilance sur nos finances et de la fermeté à agir lorsqu'il s'agira de sanctionner les écarts et les manquements. Nous sommes restés le même Congo, mais nous nous illusionnons pourtant qu'il est changé !

La semaine passée, le Président de la République était dans la Bouenza. Sous ses projecteurs, nous avons vu la beauté de la récolte du maïs. Nous aurions aimé que de tels spectacles se multipliassent sur l'ensemble du pays. Et que manioc, tilapias, safous, riz, poulets, aubergines, avocat, pondou et, bientôt, arachide produits de nos propres terres sauvegardées de la prédation par nos paysans viennent égayer les étals de Total ou de la Tsiémé pour que le Congolais n'ait plus faim. Un rêve inatteignable, vraiment ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

DOMAINE PUBLIC

Pierre Mabiala met un terme à la spoliation du site de l'ancienne Radio Congo

Le ministre d'État Pierre Mabiala s'est rendu le mardi 1er avril 2025 sur le site de l'ex-Radio Congo où Mme Antoinette Andzouana, détentrice du titre foncier n°19309, s'employait à une appropriation illégale du domaine de l'État. Il a rappelé que le domaine public ne peut pas être approprié à titre privé. Mme Andzouana, accusée d'avoir utilisé de faux documents pour obtenir des permis d'occuper, a vu son titre foncier annulé et les occupants expulsés.

Depuis quelque temps, des individus malintentionnés spolient le domaine public et immobilier de l'État. Pour preuve, le domaine de l'ex-Radio-Congo affecté à l'Etat congolais, au nom du principe de succession de l'Etat, est au cœur d'une controverse.

Une portion de terrain d'une superficie de 1140 m² sur une superficie totale de 189201m² affectée à la Radio française, au nom de l'Etat français par arrêté n°1415 du 16 juillet 1945 modifié par arrêté n°3034 du 2 octobre 1945 enregistré à Brazzaville le 22 avril 1945 avec le titre foncier 784, a fait l'objet d'un déclassement et d'une affectation à la commune de Brazzaville par arrêté n°1781 du 11 novembre 1983.

À l'exception de deux personnes ayant acquis les terrains de manière légale, la plupart des acquéreurs ont bénéficié de propriétés qui ne leur appartenaient pas. C'est le cas de Mme Antoinette Andzouana, qui détient des faux permis d'occupation ayant conduit à l'établissement d'un titre foncier.

M. Georges Domby, directeur central du cadastre, a précisé que Mme Andzouana a occupé ces terrains de manière frauduleuse, en obtenant des permis d'occupation inapplicables à un terrain immatriculé. *«Ces vingt permis émis à son nom par l'ancien maire Jean-Jules Okabando sont entachés d'irrégularités»*, a-t-il affirmé.

De plus, même si ces permis étaient authentiques, la commune de Brazzaville n'avait pas le droit de vendre cette propriété du domaine public de l'État, car la vente doit se faire par décret pris en Conseil des ministres.

La propriété de Mme Andzouana étant une dépendance publique affectée à la Radio diffusion française, aurait été acquise auprès de la commune de Brazzaville.

Pierre Mabiala dans un dialogue de sourds avec les Chinois

Cependant, après vérification, ces permis ne figurent ni dans le fichier manuel ni dans le fichier numérique communal. *«Elle aurait fait usage de faux en écriture publique. Une infraction pénale»*, a précisé le ministre d'Etat, soulignant qu'il s'agit là d'une fraude domaniale qui donne nullité aux documents postérieurement établis.

«Cela signifie que tout ce qui a été établi après est annulé, y compris le titre foncier de Mme Andzouana», a déclaré Pierre Mabiala, annonçant que ce titre devrait être retiré administrativement.

Pierre Mabiala a ordonné de suivre la procédure légale pour le retrait du titre foncier de Mme Antoinette Andzouana. Il a également rappelé les dispositions constitutionnelles et légales pertinentes, notamment les articles 53 de la Constitution et 51 de la loi 9 sur le code du domaine de l'État.

L'expulsion du site

Pour le ministre d'État, le domaine public ne peut pas être approprié à titre privé. *«Un titre foncier est retiré administrativement lorsque la dépendance du domaine de l'État, inaliénable, imprescriptible et insaisissable, est spoliée et immatriculée au profit d'une personne autre que l'État »,* a-t-il rappelé.

La lecture de l'arrêté conjoint entre le ministère d'État et celui de l'Économie, des finances, du budget et du Portefeuille public portant retrait du titre foncier n°19309 détenu par Mme Antoinette Andzouana en raison de la spoliation du domaine public de l'État, a été effectuée. *«Le vôtre n'a plus d'effets. Vous devez quitter les lieux. L'État reprend son bien, déjà cédé à titre onéreux à la société Saphir Prosperity Holding. Expliquez cela à vos responsables, ils ont tous fui, y compris vos avocats. S'ils avaient été là, nous aurions pu débattre de ce droit»*, a conclu Pierre Mabiala.

Sur le terrain, le ministre d'État a rencontré une équipe d'ouvriers dirigée par des Chinois ayant des difficultés à s'exprimer en français. *«Comment êtes-vous arrivés ici ? Où est l'acte de vente ?»* a-t-il interrogé.

«Montrez-moi le titre foncier et l'acte de vente. Où sont vos documents justificatifs?», a insisté le ministre d'État, s'exclamant: *«Cela ne doit pas devenir un langage de sourds!».*

Les Chinois n'avaient aucun document. *«Pourquoi n'avez-vous pas apporté vos documents? Vous ne pouvez pas prouver comment vous êtes arrivés ici. Nous allons vous montrer comment vous avez occupé frauduleusement un bien de l'État».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

GESTION DES TERRES ANCESTRALES (POINTE-NOIRE)

G. Dominique Loembé succède à Michel Makosso dans la famille Tchiyombo

Après 10 ans de gérance des terres ancestrales, héritage des aïeux de la famille Tchiyombo, Michel Makosso, mandataire général sortant, cède la place à son frère, Georges Dominique Loembé. Ce dernier a été choisi par le conseil de famille, en présence des quatre lignées qui le composent. La cérémonie de passation de témoin a eu lieu le samedi 22 mars 2025 à Pointe-Noire. Elle a connu la présence des délégués des familles foncières limitrophes.

Photo de famille

La loi n°21-2018 du 13 juin 2018, fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo, a permis à la famille Tchiyombo, avec ses quatre lignées (Tchissonoka, Magnougou, Loembet et Mavoungou), d'être des gérants des édifices publics. Ces biens immobiliers occupent 96.000 m², soit la superficie totale de toutes les structures (Écoles, marchés, etc.)

Georges Dominique Loembé sera, pour la famille Tchiyombo, un mandataire général qui représentera, gèrera les terres de cette famille. Tout en respectant les lois de la République du Congo pour le bien de cette famille.

En prenant la parole, Michel Makosso, le mandataire général sortant, a remercié sa famille pour la confiance portée en lui pendant tant d'années.

«C'est grâce à votre soutien permanent que nous avons pu mener à bien les travaux de lotissement et de bornage de notre domaine foncier, sans faillir», a-t-il reconnu. Il a également dit merci au ministre des Affaires foncières, Pierre Mabiala, *«qui ne cesse de multiplier des descentes à la base, afin que chaque foncier puisse assimiler ses droits, jouir de son domaine foncier familial et ancestral».*

Après quoi, Michel Makosso a remis à son successeur les documents qui exigent un travail minutieux, pour éviter les doubles emplois et des contentieux.

Georges Dominique Loembé, le nouveau mandataire, a salué la décision de la famille Tchiyombo. Il l'a aussi remerciée de l'avoir désigné comme mandataire général.

«J'ai pour responsabilité, désormais, de représenter la famille Tchiyombo, de gérer les terres ancestrales léguées, héritage de nos aïeux. Je le ferai avec ardeur, je le ferai également avec transparence. Car la famille Tchiyombo, les fils, filles, petits-fils et petites-filles m'ont fait l'insigne honneur de me nommer comme mandataire général pour gérer les biens de la famille. Avec mon bureau, notre but est de reprendre le niveau laissé par notre frère, ancien mandataire, afin de le ramener un peu plus haut», a dit Georges Dominique Loembé.

Après les mots de circonstance, un rituel a été fait par les membres de famille Tchiyombo, pour léguer le pouvoir au nouveau mandataire, afin de l'aider à gérer les terres.

À noter que tous les blocs et toutes les parcelles déjà attribués ou vendus ne font plus partie du patrimoine foncier de la famille Tchiyombo.

Madocie Deogratias MONGO

ASSOCIATION LES AMIS DE BOUETA MBONGO

Commémoration des trois figures emblématiques du Congo

L'Association les Amis de Bouéta Mbongo, fondée par Malonga Mi-Mpandzou, a célébré le mardi 18 mars 2025 à son siège social situé dans le quartier Kibina Malonga-Ndi, dans le 8ème arrondissement (Madibou) à Brazzaville, le 48ème anniversaire tripartite de la mort de trois grandes figures politiques congolaises: les Présidents Marien Ngouabi et Alphonse Massamba-Débat, ainsi que le Cardinal Émile Biayenda. Cet événement s'est tenu sous la présidence d'Isidore Louenga.

Les responsables et les membres de l'association les Amis de de Bouéta Mbongo

Le président de l'association a rappelé l'histoire révolutionnaire du Congo, soulignant que ces trois figures ont été élevées au rang de héros légendaires. *«Ils ont tous été assassinés de manière similaire pour des raisons identiques, bien que les périodes diffèrent. Ces meurtres ont été orchestrés par des intermédiaires, et, parfois, directement par le colonisateur»,* a-t-il précisé.

Isidore Louenga a exprimé sa préoccupation quant à la souffrance infligée aux héros du pays. *«Nous devons défendre notre patrie et notre identité avec amour, afin de ne plus être considérés comme un État en déroute»*, a-t-il déclaré.

Il a indiqué que les craintes de Marien Ngouabi sont désormais une réalité. *«La vérité a rattrapé les dirigeants actuels. L'État congolais n'est plus efficace en rien. Il a creusé la tombe de ses citoyens. Plus de trente ans après la conférence nationale souveraine, la situation s'est détériorée, sans avancées significatives. Lors de cette grande assemblée, en 1991, nous avions dénoncé la gabegie, le népotisme, la corruption et l'impunité… et nous en sommes toujours au même point. Tout doit être reconstruit au Congo. Marien Ngouabi et Massamba-Débat sont des héros nationaux, tout comme Bouéta Mbongo, Mama Ngunga, Mabiala Ma Nganga, André Grénard Matsoua… Le Cardinal Émile Biayenda mérite cette reconnaissance, même s'il n'était pas actif en politique. Mais, au moins, il est un Saint».*

Philippe BANZ

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Enjeux de l'implication des autorités locales et de la Mobilisation Sociale pour la campagne de masse de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticides (MILDAs): Un Engagement Collectif pour la Lutte Contre le Paludisme au Congo

Dans le cadre de la campagne nationale de distribution des MILDAs (Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action) prévue pour mai 2025, le Ministère de la Santé et de la Population à travers le Programme National de lutte contre le Paludisme en collaboration avec Catholic Relief Services (CRS), a lancé une série de réunions de plaidoyer et de mobilisation sociale. Placées sous le patronnage des Préfets de département, ces réunions sont essentielles pour garantir une mise en œuvre réussie de cette campagne cruciale dans la lutte contre le paludisme, une maladie qui demeure une priorité de santé publique en République du Congo.

De gauche à droite le Président du Conseil départemental, le Directeur Général des Soins et Services de Santé, le Préfet du Département et le President du Conseil Municipal et Maire de la ville.

Photo de famille de la réunion de plaidoyer de la Cuvette Ouest.

L'objectif principal de ces réunions est de sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de la campagne. Elles visent d'abord à assurer une meilleure compréhension des objectifs et des activités prévues dans le cadre de la campagne de distribution des moustiquaires afin de susciter l'adhésion des participants.

Il est essentiel de rappeler que les campagnes de distribution des MILDAs menées ces dernières années (2019 et 2022) ont déjà montré des résultats prometteurs. En effet, grâce à l'engagement de tous, il a été constaté des améliorations notables dans la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au paludisme. Cependant, beaucoup reste à faire. C'est pourquoi nous devons continuer sur cette lancée pour obtenir des résultats encore plus marquants et durables.

Les autorités politico-administratives, les leaders d'opinion, les chefs communautaires, religieux et coutumiers jouent un rôle déterminant dans le succès de cette campagne. C'est pourquoi ces réunions cherchent à impliquer ces leaders de manière active, en les incitant à mobiliser des ressources supplémentaires, mais aussi à favoriser un soutien local fort, pour que chaque citoyen prenne conscience de l'importance de cette action.

Démarrées le 21 mars avec les départements de la Sangha et du Niari, ces rencontres ont progressivement concerné 8 autres départements avant de se clôturer prochainement à Pointe-Noire et Brazzaville.

Le succès de cette campagne dépendra en grande partie de la mobilisation de tous les acteurs à chaque niveau, et de l'implication des communautés. Il s'agit là d'un enjeu de santé publique majeur, dans un pays où le paludisme reste la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès.

Dans les jours à venir, ces réunions continueront de jouer un rôle clé dans le renforcement de la mobilisation locale et de l'engagement communautaire. Grâce à cette approche inclusive et collaborative, l'objectif ultime est de réduire la morbidité et la mortalité liées au paludisme, tout en favorisant un système de santé plus résilient et solidaire.

Un message clé: si chaque citoyen congolais choisit de dormir sous une moustiquaire chaque nuit, ensemble, nous pourrons réduire de manière significative l'impact du paludisme dans notre pays. C'est une responsabilité collective et un acte simple, mais déterminant, qui peut changer le cours de notre lutte contre cette maladie.

L'équipe de rédaction de CRS.

SENAT

Le Gouvernement s'explique sur la qualité des produits alimentaires

Le Sénat a tenu une session de questions orales au Gouvernement le 21 mars 2025. Pour parler de la perspective de la loi sur la protection et respect des personnes âgées, les défis rencontrés par le gouvernement dans l'exécution de la loi des finances 2025 et la qualité des produits alimentaires que le Congo importe de l'extérieur. Les travaux étaient dirigés par Pierre Ngolo, son président.

Pierre Ngolo

Anatole Collinet Makosso

En perspective à la publication de la loi sur la promotion et protection de la personne âgée et la dotation dans tous les départements d'au moins un établissement d'accueil des personnes âgées, le Premier ministre a souligné que la politique sociale en matière de prise en charge des personnes âgées est contenue dans le plan stratégique national. Et ce point a été adopté conjointement avec le ministère en charge de la Santé et celui des Affaires sociales et de la solidarité.

«Vous pouvez penser que ces personnes sont abandonnées à elles-mêmes. Mais au Congo la culture de la solidarité amène le Gouvernement au maintien des seniors dans leurs cadres de vie ordinaires plutôt que de les mettre en institution. La politique nationale de la politique sociale indique que le ministère des Affaires sociales et de la solidarité se doit de promouvoir le soutien à domicile et favoriser les liens intergénérationnels. En tenant donc compte du nombre croissant des seniors dans notre pays le ministère des Affaires sociales appuie les établissements privés gérés par l'Eglise catholique, et la fondation Congo Assistance assure en vivre et non vivre, et met à leur disposition les assistances sociales», a indiqué Anatole Collinet Makosso, précisant qu'on *«enregistre actuellement près de 37000 de plus de 80 ans et 28 000 de 75 et 79 ans avec une forte population féminine de 16 700 personnes contre 11500 hommes. Conformément à la politique de l'action sociale, le ministère des Affaires sociales et de la solidarité est responsable du renforcement du cadre juridique et institutionnel incluant la réglementation de ces établissements d'accueil».*

S'agissant des défis rencontrés par le Gouvernement dans le rattrapage des recettes manquantes de janvier et mars, le Premier ministre a rappelé les dispositions de la loi de finances 2025. Il a fait savoir aux sénateurs que les textes réglementaires en application de la loi de finances sont pris au fur et à mesure qu'ils sont prêts. C'est en avril que le Gouvernement élabore le rapport trimestriel sur l'exécution du budget de l'Etat au 31 mars.

«C'est alors que nous ferons le bilan de l'exécution de la loi; c'est alors que nous établirons le bilan des rendements des impôts et taxes et c'est alors que nous envisagerons les ajustements qui s'imposent pour être dans une trajectoire conforme aux projections des recettes de 2025», a-t-il souligné.

Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, répondant à la question sur la qualité des produits alimentaires importés que consomment les Congolais, a souligné qu'*«aucun gouvernement au monde, y compris le nôtre, ne peut permettre que sa population consomme des produits impropres à la consommation. Soyez rassurés. Tout comme la population congolaise doit l'être, les produits que nous recevons subissent toute une batterie de contrôles en amont depuis les pays exportateurs, avant leur entrée sur le marché local».*

Il a indiqué que le Congo a un système d'alerte international pour prévenir la circulation des produits présentant un risque sanitaire certain. *«Tous les pays du monde sont exposés à des produits alimentaires de mauvaise qualité. Mais notre Gouvernement met tout en œuvre à travers différents programmes de développement, pour garantir notre souveraineté alimentaire».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

RESSORTISSANTS DE KIMONGO ET DE LONDELA-KAYES RESIDANT A DOLISIE

David Zimounina rempile comme président

Après l'assemblée générale nationale du 14 avril 2024 dans la salle de conférence du conseil départemental du Niari, à Dolisie, les membres du Conseil national des ressortissants de Kimongo et Londéla-Kayes résidant dans cette ville se sont retrouvés en assemblée générale extraordinaire locale de restructuration, le 9 mars 2025.

Congratulation des élus par le sénateur

David Zimounina, le président réélu

Les travaux se sont déroulés sous la conduite du sénateur Julien Ignace Mounoua Matété, président du Conseil national. Il avait à ses côtés Michel Nguimbi et Antoine Ngouala, respectivement député de Kimongo et de Londela-Kayes.

Dans son mot introductif, Julien Ignace Mounoua Matete a remercié les participants: *«Votre présence en ce lieu témoigne de l'intérêt et de l'engagement que nous partageons tous pour le développement de notre communauté. Cette session prend un caractère tout à fait particulier, parce qu'elle intervient quelques mois après l'assemblée générale nationale tenue le 14 avril 2024 dans cette même salle. Il était question, pour nous, de nous rappeler à relancer notre association après le décès de son président-fondateur, l'honorable Bernard Yves Mahoungou Massila. Au cours de cette session, il s'agira, probablement, de restructurer les instances dirigeantes de l'association au niveau de la section de Dolisie, notamment le Bureau exécutif local et la commission de suivi et évaluation locale».*

Après un débat interactif, un Bureau exécutif local de six membres et une Commission de suivi et évaluation de quatre membres, élus démocratiquement, ont été mis en place.

Les membres des deux bureaux ont été congratulés par le président national et sa suite.

Les travaux de l'assemblée nationale ont été sanctionnés par un communiqué final.

Prélude à cette session, Julien Ignace Matete Mounoua a remis 450 tables-bancs à l'inspection sectorielle de Kimongo, don du gouvernement de la République acheminé sur fonds propres de Brazzaville à Kimongo par le sénateur.

Equateur Denis NGUIMBI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Keni Seba empêché de donner une conférence de presse puis expulsé vers Kinshasa

En débarquant par le Beach de Brazzaville, en provenance de Kinshasa, le militant panafricaniste béninois Kemi Seba a mis les autorités congolaises en difficulté. Il devait animer une conférence de presse sur *«le franc CFA»*, lundi 31 mars 2025 au quartier Diata, au siège du Mouvement républicain (MR), le parti du jeune opposant congolais Destin Gavet qui l'avait accueilli la veille. La conférence de presse a été finalement interdite. L'activiste et son hôte ont été interpellés par les agents de sécurité et conduits à la Centrale d'Intelligence et de documentation (ex-DGST) à bord de leur propre véhicule, tandis que les journalistes invités ont été sommés de quitter les lieux. Après plusieurs heures d'interrogatoire, Kemi Seba a été libéré et expulsé vers Kinshasa, d'où il était venu. Destin Gavet est rentré libre. *« Merci à nos ennemis de refaire autant de publicité sur ce thème néocolonial en nous arrêtant »*, a-t-il posté sur sa page X. Il est indéniable que le célèbre activiste a plongé Brazzaville dans l'embarras.

La Journée internationale des droits des femmes instrumentalisée au Congo

La célébration de la Journée internationale des droits de la femme, reconnue mondialement pour mettre en lumière les luttes et les revendications des femmes, s'est déroulée cette année sur fond de campagne électorale déguisée. En effet, après Djambala, dans les Plateaux, le 8 mars dernier, la célébration du même événement en différé à Sibiti, dans la Lékoumou, le 22 mars, a pris une tournure pour le moins surprenante. L'objet de la célébration a été tout simplement détourné avec cette «demande» inattendue de la candidature de Denis Sassou Nguesso à l'élection présidentielle de 2026.

&Un seul être vous manque…

La disparition de Guy Brice Parfait Kolelas, en mars 2021, a laissé un vide sur le devant de la scène de l'UDH-Yuki que ses anciens camarades du parti ont bien du mal à combler. En effet, ses partisans ont étalé leurs divisions en célébrant le triste anniversaire de sa mort en rangs dispersés. Ceux qui sont restés fidèles au parti qu'il avait créé, ont organisé une causerie-débat à son siège à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Les militants de l'association PAKO 21 (acronyme du défunt président de l'UDH Yuki) se sont, eux, retrouvés à l'église Saint-Pierre Claver, toujours à Bacongo, où une messe a été célébrée pour le repos de l'âme du disparu. D'autres anciens militants de la première heure de l'UDH-Yuki ont organisé, de leur côté, des retrouvailles au lieu de leur choix. Est-ce la meilleure façon de poursuivre l'œuvre de PAKO?

Fonction publique: ça ne va pas…

Depuis le 11 mars 2025, les travailleurs de l'hôpital spécialisé mère et enfant Blanche Gomes, par exemple, revendiquent le paiement de leurs arriérés de salaire : cinq mois sans salaire, primes ou indemnités. Ils ont déclenché une grève bien qu'un service minimum dans tous les services de leur structure sanitaire a été instauré. Plusieurs autres hôpitaux seraient dans la même situation. De leur côté, les agents du Laboratoire national de santé publique (LNSP) réclament 20 mois d'arriérés de salaire. Ils ont organisé le 25 mars 2025 un concert de casseroles dans l'enceinte de leur établissement. Les personnels de l'Université Marien Ngouabi se trouvent aussi dans cette situation de plusieurs mois de salaires ou d'émoluments impayés. On leur dit qu'il n'y pas d'argent au Trésor public. *«Mais comment se payent les constructions de maisons d'hommes politiques? Et d'où vient l'argent des grandes cérémonies ?»*, s'est interrogé un agent du Laboratoire national de santé public.

Des trous menaçants à Talangaï !

Depuis quelques mois, des trous se sont ouvert au milieu de la chaussée de la deuxième sortie nord de Brazzaville, à la hauteur du domicile du défunt général Adoua et de la station-service SNPC, puis au rond-point du quartier Petit'Chose, vers le lycée Agostino Neto, enfin à l'arrêt Eglise, à Talangaï, l'arrondissement 6 de Brazzaville. En perdant sa couche de bitume à ces endroits, la chaussée est régulièrement attaquée par l'érosion. Les crevasses qui s'y sont formées empêchent ainsi les véhicules de l'emprunter. On craint qu'elle ne soit finalement coupée au niveau de ces endroits. On ne comprend pas pourquoi les services habilités sont insensibles face au délabrement de certaines avenues de la capitale. Attendra-t-on encore longtemps avant de décider de les réhabiliter?

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS EN PARTENARIAT MULTILATERAL

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

N°_____/MATGT/DGGT-CEP

NOTE D'INFORMATION

Date de publication :	21 mars 2025
Pays :	**République du CONGO**
Agence d'exécution :	Délégation Générale des Grands Travaux / Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral
Nom du Projet :	**Etudes de faisabilité et plans d'ingénierie détaillés des routes d'accès et des voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de BRAZZAVILLE et KINSHASA**
Numéro du don :	**5150155003351**
Nom de la Demande de Propositions (DDP) :	**Audit comptable et financier du projet de la route Yié-Maloukou, pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024, 2025 et clôture du projet**
Méthode de sélection :	**Sélection au moindre coût (SMC)**
Date de publication de l'AMI :	12 décembre 2023
Date de publication de la DDP :	25 octobre 2024
Date d'ouverture des propositions techniques :	20 novembre 2024
Date d'ouverture des propositions financières :	23 janvier 2025
Date d'approbation par la Banque du projet de Contrat négocié :	04 mars 2025
Nom de l'attributaire du Contrat :	**KPMG Congo**
Nationalité :	Malienne
Adresse :	4ème Etage Immeuble Monte Cristo Croisement Avenue Orsy et Blvd Denis Sassou Nguesso Centre-Ville Brazzaville Tel : 22 281 56 84 ; E-mail : cg-contact@kpmg.cg
Montant du Contrat :	13 500 000 XAF
Date de démarrage du Contrat :	15 avril 2025
Durée d'exécution du Contrat :	1 mois
Synthèse de l'objet du Contrat :	**Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les prestations suivantes :** - le contrôle des comptes ; l'examen du compte spécial ; l'examen technique . la production du rapport d'audit.
Nombre total de soumissionnaires :	Deux (02)
Pour chaque soumissionnaire :	Pour chaque soumissionnaire :
Nom :	KPMG CONGO
Nationalité :	Congolaise
Adresse :	4ème Etage Immeuble Monte Cristo Croisement Avenue Orsy et Blvd Denis Sassou Nguesso Centre-Ville Brazzaville Tel : 22 281 56 84 ; E-mail : cg-contact@kpmg.cg
Notes techniques :	89,58/100
Prix évalués :	13 500 000 XAF
Notes finales :	Non applicable
Classement :	1er
Nom :	**Groupement EXACO &AMIC/BAC**
Nationalité :	Ivoirienne
Adresse :	Boulevard Valérie Giscard d'Estaing, Immeuble Luxury Cars, 3ème étage, 18 BP 586 Abidjan 18, Côte-d'Ivoire, Tél : (+225) 09 61 85 85 ; E-mail : mohamed.ghazal@bac.ci
Notes techniques :	83,46/100
Prix évalués :	19 678 710 XAF
Notes finales :	Sans objet
Classement :	2ème

Le Coordonnateur
Signé
BATOUNGUIDIO

Fait à Brazzaville, le

GABON

Huit candidats s'affrontent pour la présidentielle

Le scrutin présidentiel au Gabon est décisif, il met fin à la transition ouverte par le coup d'Etat du général Brice Clotaire Oligui Nguema en août 2023. Cette élection, qui oppose huit candidats dont le président de transition et son principal challenger Alain Claude Billy-Bi-Nze, ancien Premier ministre sous Ali Bongo, est d'une importance capitale pour l'avenir du pays. Il s'agit d'un tournant politique majeur après plusieurs décennies de pouvoir Bongo, et le peuple gabonais est face à l'avenir démocratique et économique de son pays.

Brice Clotaire Oligui Nguema

Alain Claude Billy-Bi-Nze

Cette élection présidentielle oppose huit candidats issus de différents horizons politiques. Parmi eux, deux figures majeures se distinguent particulièrement: le président de transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, et son principal challenger, Alain Claude Billy-Bi-Nze, un ancien Premier ministre d'Ali Bongo.

En tant que président de transition, Oligui Nguema est perçu par une partie de la population comme le *«sauveur»* du pays, celui qui a mis fin à un régime autoritaire et corrompu. Son message de stabilité et de réformes économiques attire un large soutien, notamment au sein des Forces armées et de ceux qui espèrent une reconstruction du Gabon après les années Bongo. Il prône la consolidation de la transition, la réforme du système politique et la mise en place de réformes économiques pour diversifier le pays et améliorer le quotidien des Gabonais. Toutefois, sa campagne se heurte aux critiques de ceux qui l'accusent de vouloir maintenir une forme de pouvoir autoritaire, voire de prolonger le contrôle militaire sur la politique du pays.

Alain Claude Billy-Bi-Nze, ancien Premier ministre sous le régime d'Ali Bongo, représente la réconciliation avec l'héritage bongoïste tout en promettant un renouveau démocratique. Son image de technocrate et d'homme politique expérimenté joue en sa faveur auprès d'une partie de l'électorat, notamment des élites urbaines et des anciens partisans du régime Bongo. Billy-Bi-Nze se présente comme un homme capable de restaurer la démocratie et de lutter contre la corruption tout en poursuivant les réformes économiques. Cependant, sa proximité avec l'ancien pouvoir suscite des doutes parmi certains électeurs, qui le considèrent comme une figure du «système Bongo» et le perçoivent comme un candidat de la continuité.

Outre Oligui Nguema et Billy-Bi-Nze, l'élection présidentielle 2025 au Gabon voit l'émergence de plusieurs nouveaux partis politiques et figures de l'opposition, souvent issus de la société civile et des jeunes générations. Ces candidats mettent en avant des projets de réformes radicales, appelant à la fin du système politique centré autour de la famille Bongo. Parmi eux, des personnalités issues du monde académique, des activistes politiques, ainsi que des leaders d'opinion se battent pour attirer les voix des jeunes et des gabonais en quête de véritable changement.

L'un des principaux enjeux de cette élection est la restauration de la démocratie et la mise en place d'un système politique plus transparent. Après des décennies de pouvoir familial, la question de la démocratisation du Gabon est au cœur des débats. Les citoyens gabonais sont divisés entre ceux qui soutiennent la continuation de la transition sous Oligui Nguema, et ceux qui plaident pour un retour rapide à un régime démocratique plus inclusif, incarné par des figures comme Billy-Bi-Nze.

Les électeurs attendent des candidats qu'ils présentent des projets concrets pour assainir les institutions, instaurer plus de transparence et renforcer l'Etat de droit. Oligui Nguema, bien qu'étant un ancien proche de l'ancien régime militaire, a promis de mener des réformes visant à assainir la gouvernance. Billy-Bi-Nze, quant à lui, insiste sur un retour à la *«démocratie réelle»* et la fin des pratiques de corruption systémique.

Gaule D'AMBERT

CONFLIT EN RD CONGO

Adoption du rapport sur les conclusions de la réunion ministérielle

La détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo était une nouvelle fois, lundi 24 mars 2025, au centre du sommet conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Les voisins de la RD Congo multiplient des initiatives au niveau régional, en vue d'une éventuelle sortie de crise dans l'Est de ce pays.

Coprésidé par William Ruto, président du Kenya et de la CAE, et Emmerson Mnangagwa, président du Zimbabwe et de la SADC, ce sommet virtuel a adopté le rapport de la réunion ministérielle conjointe SADC-EAC, tenue lundi 17 mars dernier à Harare, au Zimbabwe. Elle ordonne la mise en œuvre de la feuille de route de cette réunion.

Les participants sont revenus également sur les différentes mesures prises au niveau international et continental pour remédier à la crise sécuritaire dans l'Est de la RD Congo. La réunion des deux organisations, tenue à Harare, avait adopté une feuille de route détaillant les mesures de mise en œuvre des résolutions à l'immédiat, à moyen et long termes pour résoudre le conflit dans cette zone, où la rébellion du M23 soutenue par le Rwanda mène la guerre contre l'armée congolaise.

Il est précisé que ces mesures immédiates doivent être exécutées en 30 jours. Il s'agit notamment de mener un dialogue direct avec les parties au conflit au niveau militaire afin qu'elles s'engagent à un cessez-le-feu inconditionnel, à la cessation des hostilités et à l'arrêt de toute expansion territoriale pour permettre la liberté de mouvement des agences humanitaires, l'ouverture des aéroports (Goma et Kavumu) et l'évaluation ininterrompue de la zone de conflit.

Un mécanisme de vérification conjoint SADC-EAC sera mis en place pour surveiller la cessation des hostilités et le cessez-le-feu inconditionnel. Compte tenu de la présence sur le terrain du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la MONUSCO, la réunion a recommandé que la CIRGL s'engage à examiner la possibilité pour la SADC et l'EAC de renforcer le Mécanisme conjoint de vérification des opérations (MCVE) en détachant du personnel supplémentaire pour servir d'outil principal de surveillance de la cessation des hostilités, du cessez-le-feu et de la situation humanitaire.

Il est également prévu qu'une équipe conjointe d'évaluation technique de terrain SADC-EAC, composée de 12 à 16 experts issus de l'armée et d'autres agences gouvernementales soit constituée pour évaluer la situation sécuritaire et humanitaire dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que l'état des infrastructures critiques (aéroports et autres infrastructures clés). En ce qui concerne les mesures à moyen terme, il sera question de mettre en œuvre des mesures de confiance au niveau politique et militaire, parallèlement à la négociation et à la méditation.

Pour les mesures à long terme, il est indiqué que l'EAC et la SADC doivent explorer les moyens de renforcer les capacités des Forces gouvernementales de la RD Congo, afin qu'elles puissent assurer la sécurisation de Goma, Bukavu et des zones environnantes, s'attaquer aux causes profondes du conflit, rétablir les autorités étatiques et civiles du gouvernement de la RD Congo, dans les zones occupées par le M23, et soutenir les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.

Alain-Patrick MASSAMBA

BURKINA FASO

Des militaires condamnés pour le coup d'Etat manqué, graciés

Au Burkina Faso, une vingtaine de militaires condamnés pour leur rôle dans le coup d'Etat manqué du 16 septembre 2015 ont reçu la une grâce présidentielle. Il s'agit en fait de l'application de la loi adoptée fin décembre 2024 par les membres de l'Assemblée législative de transition. Le capitaine Ibrahim Traoré a signé un décret pour la libération de plusieurs officiers et sous-officiers de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle. C'est la garde prétorienne de l'ancien président Blaise Compaoré qui avait tenté de renverser le pouvoir de transition dirigé à l'époque par Michel Kafando.

La grâce présidentielle accordée par le capitaine Traoré fait école

Le décret date du 24 mars 2025 et le capitaine Ibrahim Traoré accorde une *«grâce amnistiante»* à 21 membres des Forces armées du Burkina Faso. Vingt et une personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation ou d'une poursuite judiciaire devant la justice pour des faits commis les 15 et 16 septembre 2015. Parmi les bénéficiaires, six officiers dont le capitaine Oussène Zoumbri, un officier d'intervention de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle, le lieutenant Relwindé Compaoré, décoré quatre fois au Mali pour ses missions, les lieutenants Ghislain Gorgo, Abdoul Kadri. Suite à cette décision, ces 21 militaires reprendront leur place au sein des Forces armées burkinabè.

Mais, précise le décret, *«cette réintégration ne peut jamais»* donner lieu à *«la reconstitution de la carrière ni les indemnités»*. A la fin de l'année dernière, le Parlement de transition avait adopté un projet de loi qui visait une soixantaine de condamnés par le tribunal militaire pour «atteinte à la sûreté de l'Etat». Cette loi offrait la possibilité à ces personnes ayant participé à la tentative de coup d'État de septembre 2015 de formuler une demande de *«grâce amnistiante»*.

Alain P. MASSAMBA

NIGERIA

Une maladie mystérieuse déclarée dans l'Etat d'Ondo

Dix-huit personnes ont succombé à une maladie mystérieuse qui s'est déclarée dans l'Etat d'Ondo, dans le Sud du Nigeria. Dès l'annonce de ce bilan important de victimes, les autorités ont immédiatement assuré qu'il ne s'agissait pas du virus Ebola. Des analyses sont en cours. Des précautions sont néanmoins prises pour enterrer les victimes.

Cette maladie rappelle le triste souvenir du virus Ebola en Afrique

L'alerte a été donnée par l'hôpital d'Ode-Irele, où des médecins affirment avoir admis cinq patients présentant des symptômes peu communs. Ils évoquent notamment une alternance de maux de tête, de perte de connaissance et un aveuglement soudain. Le tout engendrerait un décès dans les 24h qui suivent. Par précaution, dans ce contexte d'épidémie à virus Ebola qui touche certains pays de la sous-région ouest-africaine, des patients et des proches des malades ont été mis en quarantaine. Depuis vendredi 28 mars, les autorités locales multiplient les messages d'apaisement. Le commissaire pour la Santé de l'Etat d'Ondo affirme qu'il ne s'agit pas du virus Ebola, les symptômes étant différents.

Cependant, les autorités précisent avoir pris des précautions pour enterrer les corps des victimes. Les médecins lient ces morts subites à la consommation d'une plante. L'hypothèse actuelle, selon un porte-parole de l'OMS, «c'est que des herbicides sont la cause» de cette maladie. Gregory Härtl rapporte que les tests effectués se sont révélés négatifs à une infection virale ou liée à une bactérie.

A.-P. MASSAMBA

CAPPED

Lancement du programme microcrédit pour les jeunes entrepreneurs

Institution de microfinance de 2e catégorie, la CAPPED (Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement) a procédé, jeudi 20 mars 2025 à son siège, à Brazzaville, au lancement officiel du *«Microcrédit crédit Insertion Jeunes»*, un programme de financement adapté aux besoins spécifiques des jeunes entrepreneurs. Il vise à encourager la création et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises.

La directrice générale et quelques responsables de la CAPPED entourés des jeunes aspirants

L'évènement a été présidé par Mme Gislaine Mampouya Mackiza, directrice générale de la CAPPED. On notait à cette cérémonie la présence de quelques représentants des administrations publiques, comme le ministère en charge des PME, ainsi que ceux des organisations de la société civile.

Le programme Microcrédit offre aux jeunes entrepreneurs, aux diplômés et aux sans emplois, de façon générale aux porteurs de projets, un soutien financier, afin de favoriser l'insertion professionnelle. Il vise à pousser les jeunes (garçons et filles) à participer à la vie économique et financière du pays et aussi à stimuler la création d'emplois et de services.

Ce nouveau produit permet de lutter contre le chômage des jeunes en favorisant la création d'entreprises; de stimuler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes; de contribuer au développement économique local; et de favoriser l'autonomisation financière des jeunes. Ce microcrédit spécifique a été lancé pour faire face aux défis auxquels sont confrontés les jeunes entrepreneurs en matière d'accès au financement.

Les montants des crédits vont de 300.000 à 2.500.000 francs CFA, a indiqué le directeur général adjoint de la CAPPED, Valdin Kimbembé. De plus, les taux d'intérêt sont compétitifs et les modalités de remboursement flexibles. Cet accompagnement financier est complété par un suivi personnalisé et des conseils d'experts pour assurer la réussite des projets. Il est aussi mis en place la formation et le renforcement des capacités.

Les premiers bénéficiaires de ce financement sont 200 jeunes déjà identifiés et formés dans les domaines de l'artisanat, des services (coiffures, menuiserie, maçonnerie, soudure, couture et bien d'autres), de la transformation et des services des TIC.

En lançant ce microcrédit, la directrice générale a donné les motivations de la mise en place de ce financement: *«Ce produit est ouvert à tous les jeunes ayant terminé leurs études, en quête d'emplois; sortis des écoles de formation désireux de créer leur propre emploi; et des jeunes entrepreneurs qui veulent renforcer leurs activités. C'est la raison de la mise en place de notre CAPPED depuis 34 ans. Nous mettons l'accent sur la jeunesse pour qu'elle ne puisse pas être désœuvrée, plutôt qu'elle se prenne en charge, afin d'éviter aussi des violences. La jeunesse est une cible qui a peu d'expérience. Nous lançons un message aux jeunes à venir».*

Clôturant la cérémonie, Gervais Assolo, le président du conseil d'administration, a encouragé les jeunes à s'engager dans cette initiative: *«Nous pensons que cette initiative va être porteuse d'espoir et, surtout, de changement pour notre jeunesse. Nous encourageons les jeunes à saisir cette opportunité »*.

Philippe BANZ

SANTE

La réduction de la dénutrition reste une préoccupation au CHU-B

L'équipe des diététiciens et nutritionnistes du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B), avec l'appui du Mouvement Scaling Up nutrition (SUN) Congo, a organisé, vendredi 21 mars 2025 dans l'auditorium du CHU-B, une journée de sensibilisation à la dénutrition.

Les nutritionnistes et les diéteticiens à la fin de leur débat

L'objectif de cette journée était de sensibiliser sur les informations ou outils nécessaires pour aider à prendre en charge sa santé, mais aussi de contribuer à la réduction de la dénutrition au niveau national.

L'assistance, composée de médecins et des membres du personnel soignant, a suivi la présentation d'une série de thèmes: *«La dénutrition dans le monde»,* développé par le Dr Steve Vassili Missambou Mandilou, médecin pédiatre au CHU; *«La dénutrition au Congo»,* par Christophe Gnimi, chef de service de l'hygiène alimentaire et de la nutrition à la direction de l'hygiène et de la promotion de la santé; *«La prise en charge de la dénutrition au CHU»*, par Mme Aminata Elenga Camara, diététicienne-nutritionniste au CHU; *«La présentation du Mouvement SUN»*, par Ulrich Jeanin Ganga Zandzou, coordonnateur de la cellule SUN Congo.

La situation nutritionnelle au Congo, notamment, est caractérisée par un retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans avec une prévalence de 21, 2 %. La malnutrition sous la forme d'émaciation concerne huit enfants sur 100, dont 3 % sous la forme sévère. Les enfants issus des ménages les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles d'être malnutris que ceux des ménages riches, et seulement 25,3 % des nouveaux nés sont mis au sein dans la première heure qui suit la naissance, selon l'enquête MICS en 2015. La population hospitalisée au CHU et dans d'autres centres hospitaliers du pays, ne fait pas exception à cette situation. On note la présence des patients (enfants, adultes et séniors) souffrant de dénutrition sévère compliquée.

En résumé, il a été retenu que l'absence d'un programme national de nutrition, la fermeture de la filière de nutrition diététique à l'université Marien Ngouabi, le manque d'un département de nutrition au sein du CHU, le sous-effectif des nutritionnistes, le manque d'intrants nutritionnels pour les adultes et le non-fonctionnement de la restauration sont des facteurs qui freinent la bonne prise en charge nutritionnelle des patients. Pour atteindre les résultats escomptés, il est question d'améliorer la prise en charge de la dénutrition, rendre accessible et plus visible les activités de nutrition au CHU et contribuer à la réduction de la dénutrition au niveau national.

De plus, il faut mettre en place un département de nutrition au CHU et appuyer, également, le service de l'hygiène alimentaire et de nutrition à la direction de l'hygiène dans le renforcement des capacités en nutrition et alimentation des agents des centres de santé intégrés et des hôpitaux de référence.

En ouvrant les travaux, le directeur général du CHU, le Pr Thierry Raoul Gombet, a loué l'initiative en encourageant les nutritionnistes. *«Nous devons poser des actions pour améliorer la santé nutritionnelle de la population, en général. Il nous faut agir sur toutes les couches sociales»*, a déclaré, de son côté, la conseillère à la population au ministère en charge de la Santé, la Professeure agréée Mikolele-Ahoui Apendi, à la clôture.

Philippe BANZ

«Est-ce que l'économie gouverne le monde?»

CEMAC

La BEAC table sur un renforcement de la croissance à 2,9 % en 2025

La situation économique de la zone CEMAC sera meilleure en 2025 qu'en 2024. C'est ce qu'on retient de l'annonce par visioconférence du gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et président statutaire du Comité de politique monétaire (CPM) de la BEAC, Yvon Sana Bangui, à l'issue de la première session ordinaire du CPM tenue le 24 mars 2025 à Malabo, en Guinée Equatoriale. C'était au cours d'un échange avec les journalistes des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Yvon Sana Bangui

Des prévisions macroéconomiques et financières actualisées en février 2025, la BEAC table sur *«un renforcement de la croissance à 2,9% contre 2,6% en 2024, en lien avec la bonne tenue des activités non pétrolières (3,9% en 2025 contre 3,1% en 2024); un repli du taux d'inflation sous la norme communautaire, autour de 2,9% en moyenne annuelle, contre 4,1% en 2024; une légère amélioration du solde budgétaire, base engagements, hors dons, à -0,9% du PIB en 2025, après -1,2% du PIB un an plus tôt; une dégradation du solde du compte courant, et une augmentation de la masse monétaire de 10,6% contre 10% en 2024dons officiel compris, à -4,0% du PIB , après -0,4% un an auparavant»*.

Concernant l'inflation, elle sera en baisse, selon les prévisions, passant de 4,1% en 2024 à 2,9% en 2025. Parallèlement, il y aura *«une augmentation des réserves de change de 4,0% à 7.584,9 milliards de francs CFA, correspondant à un taux de couverture extérieur de la monnaie de 76,1%, après 74,9% à fin 2024 et un niveau des réserves en mois d'importations de biens et service à 4,8 mois, contre 4,6 mois en 2024»*.

Lors de cette session, a expliqué Yvon Sana Bangui, *«le Comité de politique monétaire de la BEAC a décidé de ramener le Taux d'intérêt des appels d'offres de 5% à 4,50% et le taux de la facilité de prêt marginal de 6,75% à 6%»*. En revanche, le Comité a décidé de maintenir le taux de la facilité de dépôt à 0% et les coefficients des réserves obligatoires à 7% sur les exigibilités à vue et 4,50% sur les exigibilités à terme.

Parlant de l'inflation importée, le gouverneur de la BEAC a tenu à rappeler que *«la diversification de nos économies reste un levier important»* pour la contenir. *«Nos Etats sont fortement dépendants des importations, mais je peux vous assurer qu'il y a des programmes de production locale qui se mettent en place»*, a-t-il affirmé.

A noter qu'au niveau mondial, les estimations du Fonds monétaire international prévoient une croissance de 3,3% en 2025 et 2026 par rapport à 3,2% en 2024 et 2023.

Ph. B.

ENTREPRENEURIAT

Un café-débat consacré à la jeunesse

Une réunion d'échange sur les besoins prioritaires des jeunes a eu lieu vendredi 14 mars 2025 au siège du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC) à Brazzaville. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet *«Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des ONG membres du Conseil de concertation des ONG de développement et autres réseaux d'OSC»* (PRECAP-CCOD). La rencontre a donné lieu à des échanges fructueux.

Une vue des jeunes sensibilisés sur l'entrepreneuriat

Elle a été initiée par le Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), bénéficiaire d'un soutien financier de l'Union européenne, pour une durée de 42 mois. Ils étaient une trentaine de jeunes filles et garçons venus de Brazzaville et de Pointe-Noire, qui ont échangé avec tous les acteurs concernés par les questions de jeunesse, sous la conduite de Paul Moukouyou, consultant et directeur de l'appui aux entreprises à l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADPME), au ministère des PME. Des ateliers sur leurs besoins en lien avec l'amélioration de leurs conditions de vie et les approches devant les conduire à leur autosuffisance durable, organisés dans leurs villes respectives, ont permis de les désigner pour participer à ce café-débat.

L'objectif est d'apporter des solutions aux besoins prioritaires des jeunes; de faciliter le dialogue entre leurs représentants et les responsables des questions juvéniles à tous les niveaux. Tout a porté essentiellement sur la satisfaction des besoins des jeunes, notamment comment créer des opportunités de travail, afin de satisfaire les besoins fondamentaux.

Le souci de l'ADPME, a dit Paul Moukouyou, l'unique orateur, est que les jeunes se prennent en charge, créent leurs entreprises. *«L'accompagnement nécessaire pour qu'ils créent des entreprises est disponible au niveau de l'agence où au niveau du ministère des PME. Un écosystème est dédié à l'accompagnement des jeunes à la création de l'entreprise et à leur financement. L'Etat a mis en place un dispositif qui permet aux jeunes de pouvoir accéder aux petits financements pour démarrer leur entreprise»,* a-t-il indiqué.

Un participant, Hermann Moyikoulou (Pointe-Noire), dit avoir acquis des automatismes d'entrepreneur: *«J'ai retenu qu'il y a plusieurs politiques mises en place par le Gouvernement pour accompagner les jeunes porteurs de projets. Je demande aux jeunes de se regrouper en coopérative ou en association pour pouvoir monter des business plans fiables qui peuvent être bancables».*

Marcel Loumouamou, coordonnateur du projet et secrétaire exécutif du CCOD, a souhaité que les jeunes passent à la phase de création. *«Si les jeunes ont bien assimilé ce qui a été dit, logiquement ils doivent chercher à créer des entreprises. On leur a donné tout le cheminement pour créer une entreprise. Les jeunes ne doivent pas hésiter à s'engager dans l'entrepreneuriat»,* a-t-il déclaré.

Ph. B.

ECONOMIE

La croissance du PIB projetée à 4,4% en 2025

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (Pib) réel en République du Congo devrait atteindre 4,4% en 2025, contre 0,9% en 2024, selon une annonce du Comité national économique et financier (CNEF) du Congo à l'issue des travaux sanctionnant sa première session ordinaire de l'année tenue vendredi 21 mars 2025 au siège national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), à Brazzaville. Sous la présidence du ministre Christian Yoka, des Finances, du budget et du portefeuille public.

Une vue des membres du comité pendant les travaux

Les données provisoires de la BEAC ont montré que la croissance de l'activité économique en 2024 s'est située à 0,9 %, contre 1,9 % en 2023, en lien avec une décélération enregistrée dans le secteur pétrolier, et cela en dépit de la bonne tenue du secteur hors-pétrole. Sur le front des prix, ces données indiquent une baisse du taux d'inflation (3,1% en 2024, contre 4,3% en 2023), consécutivement à la normalisation progressive des circuits d'approvisionnement au niveau international.

Le comité a relevé qu'au 31 décembre 2024, malgré une hausse des dépôts de 8,5 % estimée à 2.723,7 milliards de francs CFA, le système bancaire a enregistré une baisse de 2,9 % des crédits bruts à l'économie évaluée à 1.587,6 milliards de francs CFA et de 2,2% des créances en souffrance estimées à 261,7 milliards de francs CFA. Le marché des valeurs du trésor a affiché un encours de 2.623,4 milliards de francs CFA à la fin de décembre 2024, en hausse de 15,43 % en glissement annuel. Cet encours est composé à 76,21 % d'Obligations du trésor assimilables (OTA).

Dans la sous-région Afrique centrale, notamment pour les pays de la CEMAC, la BEAC a tablé sur une progression de l'activité économique de 3 % en 2024, contre 1,9% en 2023. Celle-ci a été portée par la reprise dans le secteur pétrolier (- 0,6 % contre - 2, 7% en 2023). Le dynamisme dans le secteur hors pétrole a été de plus de 3,4% après plus de 2,8 % en 2023.

Sur le plan international, le comité a noté que la situation économique mondiale reste marquée par la baisse de la demande et l'assouplissement des politiques monétaires des principales banques centrales. Concernant les perspectives de l'économie mondiales publiées par le FMI en janvier 2025, la croissance mondiale du PIB réel était à 3,2 % en 2024, contre 3,3 % en 2023. Pour l'année 2025, ce taux serait de 3,3 %.

A l'ouverture de la session, Christian Yoka a déclaré: *«Hormis des efforts accomplis avec le FMI, les réformes doivent être poursuivies, afin de nous assurer que nous allons mettre en place une politique économique ambitieuse tournée vers la croissance soutenue et durable. Dans ce contexte et dans cette dynamique, le secteur financier constitue un pilier essentiel, afin de soutenir l'économie nationale, notamment en facilitant l'accès aux capitaux dédiés au financement des projets porteurs de croissance»*.

Cette session a connu la participation de deux autres personnalités du gouvernement, notamment les ministres Bruno Jean Richard Itoua, des Hydrocarbures, et Ludovic Ngatsé, de l'Economie et du plan, ainsi que des représentants de la BEAC, de la Commission de surveillance du marché financier (COSUMAF) et de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC).

Philippe BANZ

FORMATION

Contribuer à la promotion de l'aquaculture durable dans le pays

Dans le cadre de la commémoration de ses trente ans d'existence, le Forum pour la promotion des groupes ruraux (FPGR), a organisé du 21 au 23 mars à Brazzaville une session de formation sur l'élevage en hors sol et la reproduction artificielle des clarias, destinée à ses membres.

Les participants à la cérémonie de présentation du rapport final

La formation vise à doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour développer des pratiques aquacoles durables et rentables. Poissons d'eau douce très appréciés pour leur valeur nutritive et leur facilité d'élevage, les clarias représentent une ressource précieuse pour améliorer les moyens de subsistance des populations locales. Onze modules ont été prévus: '"Aménagement d'un site piscicole"; ''Analyse et amélioration de la qualité d'eau d'élevage"; ''Aération et oxygénation d'eau"; ''Stabilisation et fertilisation de l'eau d'élevage du poisson"; ''Ensemencement des étangs"; ''Nutrition des poissons"; ''Elevage des producteurs"; ''Fonctionnement de l'écloserie"; ''Techniques de reproduction"; ''Elevage larvaire" et ''Maladies".

«Nous sommes convaincus que cette session de formation sera un succès grâce à votre participation active et à l'expertise de nos formateurs. Nous espérons que cette initiative renforcera les capacités des participants et contribuera à la promotion de l'aquaculture durable dans notre pays», a laissé entendre Paul Tsialoungou, chargé des programme et directeur exécutif par intérim du FPGR.

Le secrétaire exécutif du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), Marcel Loumouamou a rappelé que cette formation était une véritable université du donner et du recevoir de la connaissance: *«Elle confèrera des outils nécessaires aux membres du FPGR afin d'exploiter de fond en comble tous les moyens disponibles. Cela, apportera tant soit peu un soulagement aux pisciculteurs congolais, qui auront davantage un lieu sûr d'approvisionnement en alevins de qualité irréprochable, au prix raisonnable, ayant pour corollaire l'amélioration de la santé des consommateurs par l'ingurgitation des protéines issues du poisson-bio et frais»*, a-t-il indiqué. Précisant que: *«le volet théorique s'attèlera aux notions de base liées à l'exploitation d'une écloserie, la technicité y afférente sans oublier les facteurs de maladies qui peuvent entraver la bonne croissance et le développement des alevins, tout en mettant l'accent sur sa stratégie de diffusion. Pour rendre plus utile la théorie, des séances pratiques seront organisées»*.

Durant ses trois décennies d'existence, le FPGR s'est montré très résilient face aux différentes turbulences qu'il a traversées, et a piloté plusieurs projets de développement dont ceux relatifs à la pisciculture, à l'instar du projet de renforcement des capacités des acteurs de la filière piscicole de 2016 à 2024, dans les départements du Pool, de la Bouenza et de la Lékoumou et le projet d'appui à la consolidation des exploitations piscicoles en 2021, essentiellement dans le département du Pool.

Au démarrage du premier projet, l'approvisionnement en alevins de bonne qualité et en quantité suffisante au temps opportun a été un véritable casse-tête chinois. Cette situation perdure encore, ce qui constitue pour le Congo l'un des facteurs qui freinent le développement de la pisciculture.

Alain-Patrick MASSAMBA

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse: Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric, Centre-ville, Pointe-Noire,
REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE: (242) 05 792 7575 - 06 620 49 57
e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du jeudi 19 septembre 2024, dressé par acte en la forme sous seing, en date à Pointe-Noire du 19 septembre 2024, enregistré, même ville le 24 décembre de la même année, folio **239/2**, sous le numéro **9050**.

L'Assemblée Générale de la Société **CMA CGM CONGO, SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL**, décide de transférer le siège social de l'immeuble Immoco 15 Boulevard Charles de Gaulle, B.P.: 884, Pointe-Noire, **au quartier Tchicobo, Centre-Ville, Pointe-Noire.**

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2006-B14-00251.**

Pour avis,

LE NOTAIRE.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA
B.P: 1810 / Tél: (242) 06.927.42.08 / 05.561.17.97
Email: officenotarial@bnounguini.com
1er étage, Immeuble Pharmacie MAVRE, Avenue Charles de Gaulle, Centre-ville
Pointe-Noire – République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique, reçu le six février deux mille vingt-cinq, enregistré Folio **035/5 N°0229 du 21 Février 2025,** le Notaire soussigné a procédé à la création d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiées;
Dénomination: «VENTURO INVESTMENT»;
Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises sénégalaises ou étrangères; - Le contrôle et la mise en valeur de ces participations; - L'acquisition et la mise en valeur de tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière; - L'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences; - Toutes activités de lobbying, de facilitateur, de médiateur et de conseil en affaires; - Le développement de relations commerciales avec des investisseurs en association avec des établissements financiers; - Le conseil en stratégie dans le domaine financier et en analyse de marché; - Le conseil en promotion des investissements; - La prise de participation par la création, l'acquisition, l'exploitation de tout fonds de commerce ou établissement;
Siège social: Sis au numéro 63, rue Bangangoulou, Quartier 54 Ouenzé, Brazzaville, République du Congo.
Capital: Un Million de Francs CFA (1.000.000 FCFA) ;
Gérant: Monsieur BOLEMBISSA Rick-Ernest;
RCCM: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le Numéro **CG-BZV -01-2025-B16-00003.**

Fait à Pointe-Noire, le 25 Mars 2025.

Pour insertion.

Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire,
téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 07 août 2024, dûment enregistré le 19 août 2024, sous le **folio 153/31, n°6242,** il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: PATAUSTERE, en sigle PAU;

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

*Import-export et vente en gros et en détail de:
- Produits alimentaires;
- Electroniques;
- Matériels industriels.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Siège social: Quartier KM4, juste après le camp CFCO, Arrondissement n°01, E.P. LUMUMBA, téléphone: 06 869 41 40/05 666 87 57, Pointe-Noire - République du Congo;

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur **Nzil Pat NDONGUI**, gérant, et **Madame NDONGUI** née **Austère MBEMBA BATAILLE**, cogérante pour une durée indéterminée.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00046.**

Pour avis,

La Notaire,

Maître Brislaine KOUTOU.

PAROISSE SAINT JOSEPH DE LOUSSALA (ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE)

Mgr Abel Liluala à la rencontre de son peuple

Dans la tradition de l'Eglise catholique romaine, le pasteur d'un diocèse a l'obligation de visiter son peuple. Au début du mois de mars, Mgr Abel Liluala est allé à la rencontre du peuple de la paroisse Saint Joseph de Loussala pour une visite canonique, pour écouter, partager et parler avec son peuple et recevoir de lui des conseils. Accompagné de l'abbé Farel Nance Djembo Batchi, vicaire général, Mgr Abel Liluala a eu des échanges fructueux avec les responsables des mouvements d'apostolat, les Conseils pastoraux paroissiaux (Conseil pastoral paroissial, Conseil pour les affaires économiques) et l'équipe presbytérale sur des sujets d'intérêt commun. Le clou de cette visite canonique a été la messe célébrée le dimanche 16 mars 2025, deuxième dimanche de Carême de l'année C. L'abbé Venant Goma, curé de la paroisse, a souligné que la visite de Mgr Abel Liluala entrait dans le cadre des missions régaliennes d'un pasteur qui visite son peuple.

L'archevêque et l'équipe presbytérale de Loussala

Dans l'homélie qu'il a prononcée à cet effet, tirée de l'évangile de Luc 9, 28-36, Mgr Abel Liluala a rappelé à l'ensemble du peuple de Dieu les trois piliers qui caractérisent le temps de carême: Prière, partage et pénitence. *«En ce temps de carême, nous devrions prier beaucoup, savoir partager aux autres qui sont en manque, faire la pénitence, pénitence aux choses auxquelles nous sommes toujours accrocs, comme la boisson, le mensonge, etc. Nous pouvons tous avoir des tentations, mais nous sommes appelés à lutter contre les tentations, à ne pas y succomber. Ce dimanche, c'est le dimanche de la Transfiguration. Le Seigneur fait comprendre que la passion du Christ n'est pas un échec, mais c'est son accomplissement. La souffrance bien vaincue, nous ouvre toujours à la gloire»*, a dit Mgr Abel Liluala.

Les fidèles rassemblés dans l'église pendant la messe

Joseph Sompa, président du conseil pastoral paroissial, s'est exprimé en ces termes: *«Nous venons de vivre la première visite canonique, une première expérience vécue. Nous disons merci à la communauté chrétienne de Saint-Joseph qui a répondu favorablement au rendez-vous. Je profite, au nom du conseil pastoral paroissial, d'apprécier votre engouement et ferveur au «Nsinsani» pour répondre à l'appel de notre archevêque quant à notre contribution pour le quota des séminaristes»*.

Des encouragements ont été formulés par l'archevêque à l'endroit du curé et l'équipe presbytérale sur les activités déjà réalisées et celles qui sont en cours. *«Le choix doit se faire sur les activités prioritaires à réaliser, afin d'éviter les éléphants blancs de certains ouvrages qui sont devenus des chantiers abandonnés et inachevés»*, a-t-il dit.

Madocie Deogratias MONGO

CONFRERIE MGR ROCH AUGUSTE NKOUNKOU (PAROISSE NDONA MARIE DE MFILOU)

Vingt-deux nouveaux membres ont porté leur foulard

Le dimanche 16 février 2025, 6e dimanche ordinaire de l'année C, la confrérie Roch Auguste Nkounkou de la paroisse Ndona Marie de Mfilou, septième arrondissement de Brazzaville, s'est agrandi avec le port du foulard de 22 nouveaux membres.

L'eucharistie présidée par l'abbé Joseph Boudzoumou, vicaire de la paroisse et aumônier de la confrérie, a connu la présence des délégations des confréries sœurs venues d'autres paroisses, ainsi que de Léopold André Nkounkou, président du bureau diocésain.

Les 22 nouveaux membres pendant le port de foulard

Dans son homélie, le père célébrant a fait un bref aperçu historique sur Goma Tsé-Tsé, qui a été la terre de mission de Mgr Roch Auguste Nkounkou, prélat de Sa Sainteté Jean-Paul II. Ce prélat, a-t-il dit a fait des choses extraordinaires et a beaucoup œuvré dans la pastorale d'évangélisation dans notre Eglise. Mgr Roch Auguste Nkounkou a construit l'église Saint-Michel de Goma Tsé-Tsé, les écoles et le dispensaire avec un module d'accouchement, qui, malheureusement ont été détruits par la guerre civile de décembre 1998. Ses œuvres continuent à germer et c'est à cause de cela que de nombreux chrétiens manifestent le désir d'intégrer cette confrérie. *«Mgr Roch Auguste Nkounkou était un bâtisseur, un charismatique. Bâtissons notre foi sur le roc, une foi authentique qui nous permet d'obtenir gain de cause auprès de notre Seigneur Jésus-Christ. Sachons reconnaitre ce qui est plus important dans notre vie de chrétiens afin de ne pas gaspiller de l'énergie pour le superflu. Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, ils seront rassasiés»*, a indiqué le prédicateur.

Après l'homélie, les vingt-deux nouveaux membres se sont engagés selon le rite liturgique de cette confrérie.

Juvet Pierre NGOUONO *(Ndona Marie de Mfilou)*

RENCONTRE DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES ET ETHIQUES D'AFRIQUE A ADDIS-ABEBA

Défendre la justice réparatrice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine

Un rassemblement historique a réuni des organisations confessionnelles, éthiques et interconfessionnelles de toute l'Afrique et de la diaspora à Addis-Abeba, en Ethiopie, les 27 et 28 février 2025 pour répondre au besoin urgent de justice réparatrice. L'événement sur le thème: *«Le rôle des communautés religieuses et des organisations éthiques dans la promotion de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations»*, s'est tenu au Kuriftu Resort african village et à la Commission de l'Union africaine (CUA), réunissant une centaine de participants, dont des hauts fonctionnaires, des chefs religieux, des universitaires et des défenseurs des droits de l'homme.

L'atelier a été organisé par le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), l'Aumônerie catholique de l'Union africaine, Heavenly culture, world peace, restoration of light (HWPL), Conférence panafricaine sur l'éthique et la bioéthique (COPAB), Interreligious association for peace and development (IAPD-Africa), United religions initiative (URI) et d'autres partenaires clés. L'événement a renforcé le thème de l'Union africaine pour 2025, consacré aux réparations pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine, en mettant en évidence les impératifs moraux et juridiques de la justice.

Père Louison Emerick Bissila

Discours de haut niveau et principaux intervenants

L'atelier a réuni un groupe d'intervenants de renom, en personne et en ligne, assurant une large participation à ce dialogue historique.

Le Dr Monique Nsanzabaganwa, vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, a prononcé le discours de bienvenue, réaffirmant l'engagement de l'UA en faveur de la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine. Le Dr Rita Bissoonauth, directrice du Bureau de liaison de l'UNESCO auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a donné le ton avec un discours liminaire qui a souligné l'impératif historique et moral des réparations. Le Dr Robert Afriye, ambassadeur du Ghana, a souligné le rôle de premier plan de son pays dans le mouvement mondial en faveur des réparations, tandis que Mme Angela Naa Afoley Odai, chef de la division de la diaspora au sein de la direction des citoyens et de la diaspora de l'UA (CIDO), a présenté le thème de l'UA pour 2025 et son rôle dans la promotion du programme de réparations.

Le Père Louison Emerick Bissila Mbila, aumônier catholique de l'UA, a prononcé le discours d'ouverture, soulignant la responsabilité morale des communautés religieuses dans la défense de la justice. L'ambassadeur Mussie Hailu, envoyé mondial de l'Initiative des religions unies (URI), a appelé à une approche interconfessionnelle unifiée de la justice réparatrice fondée sur la règle d'or: *«Traite les autres comme tu veux être traité»*! Imboni uZwi-Lezwe Dr Radebe, représentant l'IAPD-Afrique, a présenté une perspective sur la justice réparatrice à partir de la spiritualité indigène africaine. Le Dr Aharon Mor a présenté un point de vue juif sur les réparations, tandis que le Cardinal Berhaneyesus D. Souraphiel, archevêque d'Addis-Abeba, représentant le président du SCEAM, le Cardinal Fridolin Ambongo, a réfléchi sur le thème dans le contexte de l'année jubilaire 2025. Le Dr Hassan Kinyua Omari, de la Muslim professionals league Africa, a partagé une perspective islamique sur la quête de justice.

L'atelier a également présenté des exposés en ligne et en personne d'experts en justice économique et environnementale. Mme Kyung Hee Kim de HWPL a exploré les réparations d'un point de vue asiatique. Depuis les Etats-Unis, le Dr Glenda Phillips Lee, s'exprimant via Zoom au nom de l'IGHC/AACLA, a évoqué les réparations économiques par le biais de l'octroi de logements et de terres. M. Ambrose King, de la Fédération mondiale éthiopienne, a examiné le rapatriement de la diaspora comme un aspect clé de la justice réparatrice. L'évêque Dennis Nthumbi, représentant l'Association des leaders du clergé afro-américain, a abordé le sujet de la justice réparatrice pour les chrétiens en Afrique.

Les dimensions psychologiques et écologiques des réparations ont également été examinées. S'appuyant sur l'expérience rwandaise du génocide contre les Tutsis, le Dr Théogène Bangwanubusa a fait une présentation stimulante sur le génocide et les traumatismes transgénérationnels. M. Moses Chasieh, du Comité de service des amis américains, a présenté le programme Salama Hub, qui vise à soutenir les initiatives en faveur de la justice. Mme Ashley Kitisya, du Mouvement Laudato Si', a mis en avant la dette écologique, en faisant valoir que la destruction de l'environnement causée par l'exploitation coloniale devrait être considérée comme faisant partie intégrante du discours sur les réparations.

Débats d'experts et principaux résultats

Les tables rondes ont offert aux participants une plateforme dynamique pour échanger en profondeur sur les aspects clés des réparations, notamment la réparation économique, la responsabilité historique et les approches de la justice fondées sur la foi. Ces discussions ont permis aux intervenants et aux participants, en personne et en ligne, d'apporter des perspectives diverses sur la nécessité d'une justice réparatrice. Le format hybride de l'événement a permis aux participants à distance de participer activement aux discussions par le biais de présentations virtuelles et de sessions interactives de questions-réponses, enrichissant ainsi le dialogue de perspectives mondiales.

L'un des principaux résultats de l'atelier a été la présentation et la signature de la Déclaration d'Addis-Abeba sur les réparations, qui affirme l'impératif juridique et moral des réparations et appelle à des actions concrètes, notamment:

1) La création d'un Comité d'experts de l'UA sur les réparations afin d'élaborer un cadre africain pour la justice réparatrice.

2) La nomination d'un envoyé spécial de l'UA sur les réparations pour plaider en faveur des réparations africaines et de la diaspora au niveau mondial.

3) La reconnaissance de la dette écologique dans le cadre du discours sur les réparations, en reconnaissant les dommages environnementaux causés par l'exploitation à l'époque coloniale.

4) Une proposition pour que l'Union africaine envisage de déclarer une décennie des réparations afin de maintenir l'élan en faveur de cette cause.

La déclaration met l'accent sur le rôle des communautés religieuses dans la promotion de la paix, de la réconciliation et de la justice réparatrice, conformément à l'Agenda 2063 de l'Afrique pour un continent prospère et uni.

Vers la mise en œuvre et l'action mondiale

A la fin de la conférence, les intervenants ont souligné que l'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba sur les réparations n'était qu'un début. Les organismes organisateurs se

(Suite en page 11)

PARUTION

L'abbé Barthélemy Bassoumba signe «Former l'adulte à la foi chrétienne aujourd'hui»

Publié aux éditions Croix du salut à Londres, et sous-titré *«Un défi pastoral sous l'éclairage de Henri Bourgeois»,* cet essai théologique édifie sur l'urgence de la transmission de la foi chrétienne auprès des adultes dans les contextes ecclésiaux actuels.

Le monde actuel est enclin au matérialisme, à l'individualisme et au relativisme. De telles habitudes sociales provoquent un certain relâchement dans le vécu de la foi chrétienne, même au milieu des baptisés attachés à la vie d'une communauté paroissiale. Beaucoup d'adultes se présentent aujourd'hui, sans moindre pincement de cœur, comme des chrétiens non-pratiquant. Certains agissent par ignorance de la doctrine chrétienne à cause d'un catéchisme peut-être mal assimilé; d'autres, par contre, redeviennent comme des *«païens»* par leur superficialité.

L'essai théologique de l'abbé Barthélémy Bassoumba, prêtre du diocèse de Kinkala, s'inscrit dans ce contexte, à la fois universel et local, pour permettre de relever un défi pastoral majeur en explorant les pistes de solution proposées ou déjà expérimentées par le prêtre et théologien français Henri Bourgeois de 1962 à 2001. Cette réflexion est en effet le fruit d'un processus pastoral. Elle part plus d'un constat de terrain que d'une simple érudition littéraire. Le constat est que beaucoup d'adultes demandent de recevoir le baptême.

Comment former l'adulte à la foi chrétienne dans le monde actuel, partant de la réalité d'une église éclairée par le Concile Vatican II, secouée par la révolution dadaïste et libertine de 1968, et marquée par l'influence des réseaux sociaux et des nouvelles mutations culturelles inter-mondialistes?

L'auteur observe qu'*«aujourd'hui les paroisses sont touchées par deux réalités que nous connaissons tous: La pénurie des prêtres et l'accès des laïcs à des responsabilités dans l'Eglise. (…) La formation d'adultes en responsabilité catéchuménale se présente aujourd'hui comme un enjeu fondamental pour l'accueil et l'accompagnement «des*

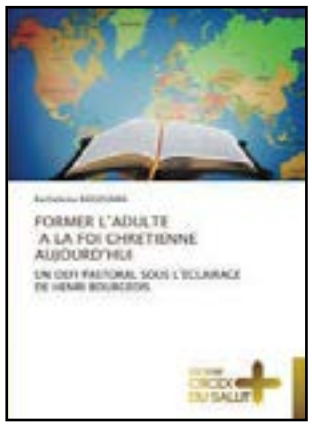

La couverture du livre

commençants et des recommençants dans les paroisses» (Pages 7-8). En suivant une démarche un tantinet élitiste c'est-à-dire scientifique et académiste, l'abbé Barthélemy Bassoumba ne fait pas l'économie de son regard de pasteur, un regard nanti par une expérience de trente années de sacerdoce, notamment au service de la catéchèse.

Il revisite l'approche théologique et pastorale de l'abbé Henri Bourgeois dans les trois premiers chapitres du livre, pour exhumer une vision catéchuménale qui s'inscrit dans les canevas actuels de l'Eglise. Le profil et la formation des animateurs et accompagnateurs des catéchisés sont revus au scalpel, pour une initiation à la foi propice au déploiement pastoral, au niveau diocésain et paroissial.

Dans le quatrième chapitre qui est aussi le dernier, l'essayiste contextualise sa réflexion par rapport aux réalités pastorales des diocèses du Congo-Brazzaville, sa patrie et son champ de mission. *«Nous espérons vivement qu'un travail pastoral de fond se réalisera chaque année dans les différents diocèses du Congo»*, émet-il comme souhait à la page 149.

Former l'adulte à la foi chrétienne aujourd'hui est une lampe placée à la portée de tous les baptisés, par son langage pédagogique et son contenu, une lampe dont la luminosité est à accueillir et à propager, pour surmonter l'obscurantisme collectif, tel que dénoncé dans le mythe de la caverne de Platon. Ce livre est disponible dans les sites de vente en ligne.

Abbé Aubin BANZOUZI
Prêtre du Diocèse de Kinkala

COMMUNAUTE CONGOLAISE DE TOULOUSE

Une messe célébrée pour raviver la flamme

Sur invitation de la chorale chrétienne de Toulouse, une messe a été célébrée le samedi 25 janvier dernier en l'église Saint-Esprit de Bagatelle, à Toulouse. Celle-ci s'inscrivait dans une dynamique spirituelle, communautaire et incarne à la fois l'enracinement spirituel de la diaspora congolaise dans la tradition catholique en France. La communauté est appelée à annoncer la bonne nouvelle en cette terre étrangère. Sa présence enrichit l'Eglise de France, *«fille aînée de l'Eglise»* en quête du renouveau missionnaire.

La date du 25 janvier correspond à la fête de la conversion de Saint Paul, un symbole puissant pour une communauté appelée à vivre sa foi en terre étrangère. Les lectures de cette messe tirées des Actes des apôtres

La liesse était à son comble

22, 3-16 et 9, 1-22, ainsi que l'évangile de Marc 16, 15-18, soulignaient bien la vocation missionnaire et la transformation par la rencontre avec le Christ, thème repris dans homélie par le père Daniel Nganga Biampandou qui a présidé cette eucharistie. Ces textes résonnent avec l'appel à annoncer la bonne nouvelle. Le père Daniel Nganga Biampandou est d'origine congolaise et aumônier mis à la disposition de la communauté par le diocèse de Toulouse. Il est prêtre du diocèse de Mouila, au Gabon, en mission fidéi donum dans le diocèse de Toulouse.

Dans son homélie, le père Daniel Nganga Biampandou a mis en exergue l'importance des sacrements et de l'engagement communautaire, en harmonie avec les orientations du diocèse de Toulouse, placé sous la responsabilité de Mgr Guy de Kérimel. Il a invité la communauté à se placer dans la lignée de Saint Paul, apôtre des nations. Cette vision rejoint l'esprit du jubilé décrété par le Pape François à être des témoins ou des pèlerins de l'espérance dans un monde fragilisé, un thème devenu capital dans le diocèse de Toulouse. Il a conclu son homélie par le chant: *«Ah! qu'ils sont beaux sur la montagne, les pas de ceux qui portent la bonne nouvelle».*

Mgr Guy de Kérimel a, dans son mot, rappelé ses liens d'amitié avec l'archidiocèse de Brazzaville, avant d'inviter la communauté congolaise de Toulouse à s'intégrer dans la vie pastorale locale. Il a insisté sur la nécessité de renforcer les liens de fraternité et de charité au sein de la communauté. Un appel urgent a été lancé alors que sa mission diocésaine s'achève en juin prochain.

L'invitation à un pot d'amitié après la messe, par Martin Mankou, président de la chorale, illustre bien cette volonté de solidarité.

LOUKOULA LUA MBEMBA
Toulouse, France

(Suite de la page 10)

sont engagés à poursuivre leur collaboration avec l'Union africaine, l'UNESCO, le gouvernement du Ghana, les Communautés économiques régionales (CER), les décideurs politiques, les institutions mondiales et les mouvements populaires afin de traduire les résolutions en actions. Les participants ont été exhortés à poursuivre leur plaidoyer et à collaborer pour faire en sorte que la justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine devienne une priorité mondiale.

L'atelier a souligné que les réparations ne se limitent pas à une compensation financière, mais qu'elles consistent également à reconnaître les vérités historiques, à favoriser la réconciliation et à créer des voies d'accès à l'autonomisation économique et sociale. Alors que les communautés religieuses et éthiques prennent les devants, le monde observe pour voir si ces appels à la justice seront suivis d'actions significatives.

Père Louison Emerick BISSILA MBILA, *C.S.Sp.*
Aumônier de la Commission de l'Union Africaine (Addis-Abeba, Ethiopie)
Secrétaire exécutif de la Conférence Spiritaine des Circonscriptions d'Afrique et des Îles (CSCAI)
Email: catholic.africanunion@gmail.com

CINQUIEME DIMANCHE DE CAREME - ANNEE C

Demeurer dans la nouveaute de la vie

Textes: *Is 43,16-21; Ph 3,8-14; Jn 8,1-11*

Le cycle des lectures de carême de l'année C est centré sur le thème de la réconciliation. Celle-ci culmine dans la célébration de la Pâque. Au premier dimanche, la démarche de réconciliation consiste à reconnaître Dieu, comme Israël (première lecture), et surtout Jésus dans le désert (évangile); celui qui reconnaît le Christ sera sauvé (deuxième lecture).

Quant au deuxième dimanche, au travers de la transfiguration, Jésus révèle le mystère qui s'accomplit en nous dans la réconciliation (évangile) et à la fin des temps (deuxième lecture); dans le Christ sacrifié, l'ancienne alliance trouve son accomplissement (première lecture).

Au troisième dimanche, Dieu envoie Moïse délivrer son peuple (première lecture). Cette histoire est un enseignement (deuxième lecture) qui se réalise en Jésus lorsqu'il invite à la conversion (évangile).

Au quatrième dimanche, en acceptant l'invitation à la conversion, le fils qui avait quitté son père retourne (évangile); c'est le Christ qui le réconcilie (deuxième lecture) et l'introduit dans la maison, dans la terre promise, en célébrant comme Israël la Pâque (première lecture).

En ce cinquième dimanche, nous découvrons que celui qui se conforme au Christ dans la mort au péché (deuxième lecture) devient, par le pardon (évangile), une créature nouvelle (première lecture). C'est à lui que s'adresse l'invitation à demeurer dans la nouveauté de la vie: *«va, et désormais ne pèche plus»! C'est la Parole révélatrice du Père. Car, la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ»*. Dieu, personne ne l'a jamais vu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, il l'a révélé» (Jn 1,17-18). L'ancien oracle prononcé sur Jérusalem infidèle se réalise (Soph 3,14-17).

«Va, et désormais ne pèche plus»! Jésus ne condamne personne, parce que Dieu le Père l'a envoyé non pas pour juger et punir, mais pour dire que Dieu est plus grand que tous nos péchés. Avec une telle attitude envers les pécheurs, il opère une libération qui n'a rien à voir avec la permissivité: car il sait bien que le péché conduit à la mort, tout comme l'adultère conduit à la lapidation. Mais il indique une autre voie, il donne une vie nouvelle: *«Moi non plus, je ne te condamne pas»*. Jésus entend d'ailleurs affirmer que la femme, du fait que personne ne l'a condamnée, ne devient pas innocente; cependant, en déclarant à la femme qu'il ne la condamne pas, il veut l'assurer de son pardon. Avec ce pardon, elle peut commencer une vie différente de celle qu'elle a connu. Telle est la nouveauté de la condition du chrétien. Jésus, par la parole et le comportement concret, instaure une nouvelle médiation de salut, qui va de personne à personne, en prononçant un jugement de miséricorde au nom de Dieu. Telle est la nouveauté de la condition du chrétien. La deuxième lecture illustre ce qui suit à la libération du péché (vv. 8-10).

Quel est l'enseignement à retenir?

Le Christ est en permanence la source de tout renouveau; il révèle l'amour infini du Père en renouvelant le cœur de l'homme par le pardon des péchés. Nous avons besoin d'une miséricorde qui purifie et guérit. Avec l'invitation «va» adressée à la femme adultère, Jésus nous prescrit de changer notre mode de vie. Il nous enseigne qu'être miséricordieux exige d'aimer quelqu'un pour ce qu'il est maintenant, même s'il est dans le péché, et en même temps de vouloir qu'il devienne, par le pardon, différent de ce qu'il est maintenant: *«Va, et désormais ne pèche plus»*. La femme adultère représente chacun de nous, parce que nous n'aimons pas Jésus, mais lui nous aime toujours et nous renouvelle dans son pardon. En chacun de nous, cependant, il y a aussi l'esprit des scribes et des pharisiens qui nous accusent, la conscience du mal qui veut nous lapider. Seule la rencontre avec Jésus, qui reste seul avec nous, nous justifie et nous remplit de reconnaissance pour son amour. Notre société doit être le lieu où s'exercent la miséricorde et le pardon de Dieu. L'amour que la femme pécheresse reçoit du pardon la justifie: il la rend juste. Car, l'homme est juste dans la mesure où il fait l'expérience de l'amour d'un juste qui ne le condamne pas. Alors, il peut aimer comme il est aimé. Et l'amour est le plein accomplissement de la loi (Rm 13,10b).

Frère Bienvenu Des Saints, Osst
Vicaire à la paroisse Santa Lucia
(Diocèse suburbicaire de Palestrina, Italie)

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues – Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17

A, suivant acte authentique reçu le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, enregistré sous **folio 040/2 n°331**, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Dénomination: «TECHNIQUE ET SUPERVISION INDUSTRIELLE», en sigle «T.S.I. Sarlu»;

Objet:
• Electricité (Etude, Conception et Installation);

• Instrumentation (Etude, Conception et Installation);

• Télécommunication (Etude, Conception et Installation);

• Fournitures des matérielles industrielles.

Capital: UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA;

Siège: Pointe-Noire, au 25, Avenue Sounda, Arrêt Mavoungou, Loandjili;

Gérance: Par Monsieur **Parfait Héméry KILONGA**, de nationalité congolaise, né à Brazzaville, le trois juin mil neuf cent soixante-douze;

R.C.C.M: CG-PNR-01-2025-B13-00053.

Pour avis,

Le Notaire.

REMERCIEMENTS

La main sur le cœur, les parents de Mr Charles Émile APPESSE vous adressent leurs sincères remerciements pour l'assistance tant morale que financière que vous avez apportée lors des obsèques de leur fils, frère, oncle et papa. Nos remerciements particuliers au Président de la République et au corps judiciaire pour l'hommage rendu au Président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire Charles Émile APPESSE.

IN MEMORIAM

04 Avril 2009 – 04 Avril 2025

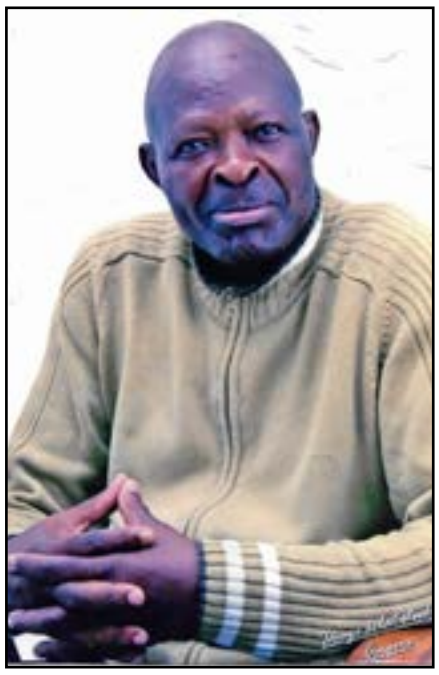

16 ans déjà que Joseph OCKANA a été rappelé auprès du Seigneur.
Papa, A toi les fleurs, à nous le chagrin et les pleurs.
Invisible à nos yeux, mais présent dans nos cœurs.
Repos paisible Papa Chéri.
Les Enfants OCKANA Joseph.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°462/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
1	33080 du 24-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MANDIELE	POOL	KANJ AH Ahmad
2	33077 du 23-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE MANDIELE	POOL	KANJ AH Ahmad
3	33081 du 24-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MANDIELE	POOL	EYANGOLO Vivien Armel
4	9291 du 20-01-25	Sect AT, bloc 7 ; Plle 21 ; Sup : 380,00m2	38, RUE IBOURITSIO	4-BZV	OUAMBI Odile
5	33033 du 15-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 232,79m2	QUARTIER 712 ITSALI	7-BZV	MOUYABI MOUSSOUAMOU Idhine Devene
6	33231 du 23-02-25	Sect PA, bloc 16 ; Plle 21 ; Sup : 353,45m2	106, RUE MATSIONA NZOULOU	4-BZV	NKOUSSOU Emilienne
7	29995 du 03-03-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 391,00m2	RUE NON DENOMMEE (COMMUNE DE KINTELE)	POOL	VEMBE Grâce Emilia Eugenie
8	33141 du 06-02-25	Sect P5, bloc 33 ; Plle 7 ; Sup : 492,61m2	115, RUE OSSELE	4-BZV	SALL SARRIF Mauhamadelle Habibou
9	30376 du 06-06-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 26.674,86m2 soit 2ha66a74ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	MELION Luc
10	32900 du 17-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 150.018,631m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
11	32539 du 23-09-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 447,60m2	QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE	9-BZV	PATOL GOUMATH Serge Dénis
12	33205 du 19-02-25	Sect AA, bloc - ; Plle - ; Sup : 745,59m2	KINTELE (QUARTIER LIFOULA)	POOL	GONGHOT-ECKOBET Thedd-Schammir Rossy
13	32902 du 17-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 152.537,363m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
14	32582 du 04-09-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 682,13m2	MANIANGA RAGEC	9-BZV	KOUMABA Paul Emery
15	29758 du 25-01-23	Sect P13, bloc 243 ; Plle 3 ; Sup : 368,72m2	42, RUE VOKA (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	SUZY NGOMA Guy Leslie
16	32897 du 17-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 151.963 ;94m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
17	33097 du 28-01-25	Sect P9, bloc 72 ; Plle 5 (ex.3bis) ; Sup : 233,56m2	68BIS, RUE BALLOYS	5-BZV	ITOUA Cornellie
18	32899 du 17-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 149.204,265m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
19	33094 du 28-01-25	Sect P12, bloc 59 ; Plle 5 (ex.30) ; Sup : 262,92m2	30, RUE MAYOKO	6-BZV	NIYEGENA Pacifique
20	32886 du 13-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 6.000,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MBANVOULA Sacrée Rigadin
21	32898 du 17-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 152.220,65m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
22	33055 du 20-01-25	Sect P7, bloc 109 ; Plle 9 ; Sup : 316,87m2	373, RUE LOUEME (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KAMBA Francels Divymar
23	31796 du 18-04-24	Sect CK, bloc 78 ; Plle 7 ; Sup : 380,96m2	RUE PASTEUR	9-BZV	OBAMBO Nadie Gracia
24	32903 du 17-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 152.538,229m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
25	32452 du 28-08-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	LIFOULA VILLAGE	POOL	MIOGNANGUI ADZODIE Maria Xaviere
26	33175 du 11-02-25	Sect PA, bloc 10 ; Plle 12 (ex.215) ; Sup : 406,11m2	215, AVENUE DE LA BASE AERIENNE	4-BZV	Société SO-GROUP-CONGO « SO.G.C » SARLU
27	32901 du 17-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 152.519,820m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
28	30006 du 15-03-23	Sect -, bloc - ; Plle 12 ; Sup : 800,00m2	QUARTIER 8 FLORENT NTSIBA	POOL	NGASSAÏ NGOBO Saint-Roch Gad
29	29252 du 29-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 100.000,00m2 soit 10ha	VILLAGE ESSIO	POOL	Société NEWAGRO CONGO
30	32904 du 17-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 159.942,04m2	VILLAGE INGOUO	POOL	Société Plantations Forestières Brazzaville
31	33245 du 27-02-25	Sect P7, bloc 67 ; Plle 6 ; Sup : 294,82m2	593, RUE MOUKOUKOULOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Monsieur et Madame DIBAS
32	29879 du 26-07-24	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 2 ; Sup : 1.299,07m2	VILLAGE IMPANI (QUARTIER LA FERME)	POOL	BAKOULOUKILA Timplar Chanar
33	32243 du 26-02-25	Sect P8, bloc 40 ; Plle 12 ; Sup : 562,37m2	43, RUE MAKOUA	3-BZV	Société M.A.T.C.A
34	33263 du 03-03-25	Sect P7, bloc 112 ; Plle 1 (ex.943) ; Sup : 356,84m2	943, RUE MANDZOMO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MBOSSA NGOUABI Maverikani Nashe
35	32004 du 29-05-24	Sect P13C, bloc 14 ; Plle 17 ; Sup : 360,00m2	45, RUE MAURICE KOUAMALA (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	TEMPE MYNYNGOU Satisfait-
36	33052 du 17-01-25	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 397,92m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	BOKOULA César Appolinaire
37	32624 du 17-10-24	Sect P8, bloc 135 ; Plle 9 (ex.5) ; Sup : 197,83m2	105BIS, RUE SIBITI	4-BZV	MONGHA Josiane Virgina
38	33123 du 03-02-25	Sect AF, bloc - ; Plle - ; Sup : 417,90m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	IMOKO ONGUEBALE Esly Nicole
39	33103 du 28-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.000,05m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NDIAYE MAMADOU
40	33122 du 03-02-25	Sect AF, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	NGOUA Lydie Juliette
41	32961 du 31-12-24	Sect P7suite (ex.P7), bloc 4 ; Plle 4(ex.1676) ; Sup : 452,39m2	1676, RUE ALBERT MAMPIRI	4-BZV	OKOMBA Lydia Nachy
42	33110 du 28-01-25	Sect P10, bloc 130 ; Plle 1 ; Sup : 705,47m2	50, RUE NKOUMA (QUARTIER OUENZE)	5-BZV	Enfants DZABATOU-ECKO Serge Aimé
43	33065 du 21-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 854,43m2	DJIRI QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	MBONGO Gensly Eustache
44	31934 du 16-05-24	Sect P, bloc 04 ; Plle - ; Sup : 5.040,00m2	QUARTIER EDOU-ILLANGA	CUVETTE	NGOUELONDELE née SASSOU NGUESSO A. N.
45	33009 du 13-01-25	Sect P2, bloc 74 ; Plle 9 ; Sup : 367,71m2	119, AVENUE DE FRANCE	3-BZV	succession IMONGUI Elise

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2025

Paterne Dimitri ELAPIE.
Inspecteur Principal des Impôts
Chef de bureau

PROCLIMAT

Identifier les paysages et dispositifs institutionnels appropriés pour le projet

Le cabinet français ''Forêt ressources management Ingénerie'' (FRM Ingénierie), sélectionné pour la mise en œuvre du Projet de Création des Activités Économiques Inclusives et Résilientes face au Changement Climatique (ProClimat), financé par la Banque mondiale, a présenté mardi 7 mars 2025 à Brazzaville, le rapport final sur l'étude visant à identifier les paysages et dispositifs institutionnels appropriés pour le projet.

Les participants à la cérémonie de présentation du rapport finale

La cérémonie de présentation a eu lieu sous les auspices du coordonnateur du projet, Mexans Sosthène Mayoukou, en présence des parties prenantes à ce projet. Bien avant l'exposé du rapport, Mexans Sosthène Mayoukou a présenté le projet en mettant en lumière ses objectifs et ses composantes. *«Le projet a pour objectif de renforcer la gestion des paysages, de réduire l'insécurité alimentaire et accroître le recours à des activités économiques résilientes mises en œuvre par les communautés dans les zones ciblées. Les bénéficiaires du projet sont répartis dans trois zones paysagères distinctes: régions du Nord, du Centre et du Sud du pays…Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet s'articule autour de six composantes dont la composante 2, cible de l'étude menée par FRM Ingénierie, laquelle porte sur le renforcement des investissements dans l'agriculture durable et la gestion du capital naturel. Elle concerne plus précisément, la sous-composante 2.2, axée sur l'amélioration de la gestion du capital naturel»*, a-t-il dit.

L'étude, selon le rendu du cabinet FRM Ingénierie, a permis de délimiter trois paysages cibles en tenant compte de plusieurs critères: biodiversité, pressions anthropiques, potentiel économique et écologique, logistique et gouvernance locale. Ces paysages sont situés dans les zones les plus vulnérables, où les communautés locales dépendent fortement des ressources naturelles.

L'étude met en évidence, par ailleurs, la nécessité d'une planification territoriale adaptée, en intégrant les acteurs locaux, les autorités administratives et les organisations de conservation. Elle recommande notamment: l'élaboration de plans d'aménagement paysager pour préserver les écosystèmes et améliorer la gestion des ressources naturelles; le renforcement des dispositifs institutionnels, en impliquant les collectivités locales et les parties prenantes dans la gestion des territoires; l'adoption de stratégies de développement durable, combinant protection environnementale et activités économiques résilientes.

La pression croissante sur les forêts, la nécessité d'améliorer la coordination entre les acteurs, et l'importance d'un cadre juridique et institutionnel clair notamment sont mis en avant. L'étude propose une cartographie détaillée des paysages concernés et autres recommandations pour une mise en œuvre efficace du projet ProClimat. Ses résultats constituent une base essentielle pour les actions futures du ProClimat en matière de gestion intégrée et durable des paysages, de conservation de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Elle permet donc d'orienter les interventions du projet vers des solutions adaptées aux réalités locales, contribuant ainsi à une résilience accrue face aux changements climatiques et à une meilleure gestion des ressources naturelles du pays.

Le projet réaffirme, toutefois, son engagement à travailler aux côtés des autorités nationales, des partenaires techniques et des communautés locales pour assurer une gestion durable et résiliente des territoires en République du Congo.

V. M.

FRANCOPHONIE

Le français: une langue congolaise au même titre que les autres langues

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) a célébré le 20 mars 2025 la Journée internationale de la francophonie. A Brazzaville, la célébration s'est déroulée au Campus numérique francophone (CNF) sous la supervision du Pr Édouard Ngamountsika, représentant national de l'AUF.

Les principaux orateurs pendant la table ronde

Plusieurs activités ont été réalisées depuis le 17 mars, dont une table ronde organisée le 20 du même mois dans la salle du Centre d'employabilité francophone, réunissant des professeurs de l'Université Marien Ngouabi, des étudiants et des férus de la langue française.

Pour le Pr Ngamountsika, le français est devenu une langue congolaise au même titre que les autres.

Les interventions ont porté sur l'état des lieux de la langue française au Congo, avec des contributions du Pr Arsène Elongo, vice-doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), des Prs Alain Fernand Raoul Loussakoumounou, Edouard Ngamountsika et G. Ferdinand Otsiema.

Pour le Pr Arsène Elongo, la langue française est devenue un médium social des échanges commerciaux en République du Congo. Il soutient sa thèse en prenant l'exemple des prix de produits sur les marchés qui sont affichés ou dictés en français. D'où la socialisation du français au Congo. Le Pr Alain Fernand Raoul Loussakoumounou a, pour sa part, abordé le français parlé au Congo dans un contexte du partenariat linguistique entre le français et les langues congolaises. Et, c'est ce partenariat qui justifie la notion de variation du français. Puisqu'il n'est pas possible de parler le français comme on le parlerait à Paris. C'est ainsi que *«nous postulons l'existence d'un français congolais caractérisé par les variations… »*, a-t-il dit.

Enfin le Pr Fernand Otsiema, lui, a considéré le français parlé au Congo sous l'angle de la création des verbes suivant les connotations et réalités sociales et linguistiques des locuteurs congolais. Il s'agit de prêts ou des adaptations de termes issus de leurs langues locales. Ces verbes enrichissent la langue française en apportant des nuances spécifiques au contexte local. Déposer, zapper, katiser, charger, bafouiller, saper, manger, bonder, créer, formuler, par exemple, sont pour la plupart des verbes français, mais ne signifient ou ne désignent pas la même chose selon qu'ils sont employés en France ou au Congo. Ce sont des verbes qui s'adaptent au contexte local.

Les échanges entre les professeurs et le public ont permis de mettre en lumière les défis et les opportunités liés à l'usage du français au Congo, tout en renforçant les liens au sein de la communauté francophone. Ils ont également offert un espace de réflexion sur les moyens d'améliorer la maîtrise de la langue française et son utilisation dans divers domaines professionnels et sociaux.

La participation active de l'Université Marien Ngouabi et d'autres institutions académiques locales témoigne de l'engagement du Congo et de l'AUF Congo en faveur de la promotion de la langue française et de l'éducation de qualité, en phase avec les objectifs de la francophonie mondiale.

A noter que la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars de chaque année, a pour objectif de mettre en avant la langue française et les valeurs de la Francophonie. Cette date commémore la création, le 20 mars 1970 à Niamey (Niger), de l'Agence de coopération culturelle et technique, ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En 2025, le thème retenu a été *«Je m'éduque, donc j'agis»,* soulignant le rôle central de l'éducation dans le développement durable.

Gaule D'AMBERT

ENERGIE

Pour Leslie Paka: ''Imperatus Energy est là pour combler les besoins de l'Afrique''

A l'occasion de Congo Energy & Investment Forum, tenu du 24 au 26 mars 2025 à Kintélé, au Congo, les acteurs du secteur des hydrocarbures ont échangé sur les nouvelles opportunités d'investissement dans le domaine énergétique. Au nombre des participants, Imperatus Energy, une société de droit congolais créée en 2023 et spécialisée dans le trading des produits pétroliers raffinés. Leslie S. Paka, responsable juridique d'Imperatus enErgy, dévoile les ambitions de la société.

Pouvez-vous présenter votre société?

**Nous sommes Imperatus energy, une société de droit congolais et de participation totalement congolaise spécialisée dans le trading pétrolier. Nous faisons le trading des produits raffinés, notamment le gas-oil, l'essence, le fuel. Dans nos perspectives, nous travaillons ardemment pour faire des enlèvements des produits bruts.

Dans combien de pays êtes-vous représentés?

**Actuellement nous sommes représentés dans trois pays. Nous avons un bureau de représentation qui va naitre à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), nous avons la holding qui se trouve à Dubaï (Emirats arabes unis) et au Congo qui est une branche de la société.

Leslie S. Paka

Quel est l'intérêt pour votre structure de participer au forum Congo energy & investissement?

**L'intérêt pour nous est de nous faire connaître, parce que la société a été créée en 2023 et depuis lors nous avons effectué beaucoup de livraisons, surtout en termes de produits raffinés pour la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

Et comme toute société nous pensons à l'extension de nos activités. A travers ce forum, nous voulons créer des connexions, créer du marché, nous faire connaitre et faire savoir aux raffineries, aux producteurs et à tous ceux qui ont besoin du produit, partout dans le monde et surtout en Afrique. Qu'ils sachent qu'il existe au Congo Imperatus Energy, une société qui peut faire du trading pour eux.

Après deux jours de participation, quelles sont les retombées pour votre entreprise? Avez-vous tissé des partenariats?

**Des partenariats, en perspective, oui. Mais, on a vraiment atteint notre but parce qu'on se rend compte que beaucoup de visiteurs passent par notre stand, et contrairement à ce qu'on pensait, il y a vraiment du marché dans le trading au Congo. En dehors des gros producteurs, il y a des petits producteurs, des producteurs locaux qui essaient de se développer, et nous sommes là pour les accompagner, pour les aider à vendre leurs produits à l'extérieur.

Avez-vous un message particulier?

**Imperatus Energy est là! Comme le dit notre devise *«Expertise énergie par les Africains pour l'Afrique»,* nous desservons d'abord la sous-région et l'Afrique, en totalité. Nous avons la connaissance, les partenaires et l'appui nécessaire pour accompagner tous ceux qui sont dans le besoin. Nous sommes là pour combler le besoin des Africains en termes d'énergie, de gaz, bref des produits raffinés. On ne va pas laisser les autres venir nous assiéger. En Afrique, il y a du produit et nous sommes là pour le relayer avec les autres.

Propos recueillis par
Germaine NGALA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 – Tél.: (242) 05.534.46.83 – E-mail: officebatia@gmail.com – 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point ex «BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire – Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE DE LA DISPOSITION DE (L'ARTICLE 13 DES STATUTS)
SOCIETE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES OPERATIONS «S.T.I.O» S.A.R.L
Société A Responsabilité limitée
Siège social: Zone industrielle de la plage mondaine
Capital social: 101.260.000 FCFA
RCCM: CG-PNR-10 B 1581 BP1778
République du Congo

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le 20 mars 2025, et enregistré à Pointe-Noire, le 27 mars 2025, **folio 059/42 n°2299.**

Suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Pointe-Noire en date du 28 janvier 2025 sous les références: rôle 156 ; année 2024, répertoire **n°003** ordonnons la révocation de Dame Marie Julie Stéphanie BARTHE en qualité de gérante de la société «S.T.I.O» et remplaçant en ladite qualité, demoiselle Stéphanie Jeannine Julie BARTHE, représentée par sa mère la veuve BARTHE Née MOUSSOUAMOU MOUKOUARI Ines Chancelvie;

Suite à cette réquisition, le Notaire a procédé à la modification des dispositions statutaires relative à la gérance et l'administration de la société.

Pour avis,
Le Notaire.

SOC-CONGO
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital social de: 5.000.000 FCFA,
RCCM Nº CG-PNR-01-2018-B13-00067
Siège social: Centre-ville vers le rond-point Ex Bata, République du Congo

Aux termes du procès verbal des décisions ordinaires de l'associé unique de la société **SOC-CONGO** du 30 juin 2023, **l'associé unique a constaté la sous-capitalisation de la société**, et a ainsi pris acte de la situation financière de la société, caractérisée par une perte significative des capitaux propres devenus inférieur à plus de la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

L'associé unique confère **tous pouvoirs au cabinet David Five Consulting** afin d'accomplir toutes les formalités requises en la matière.

Dépot légal au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01172** du 1er Octobre 2024; immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2009-B13-01193.**

Fait à Pointe-Noire, le 25 fevrier 2025.

Pour insertion

SANTE

Vers la création d'un centre de greffe des cellules osseuses

Réunis le 19 mars 2025 à Brazzaville pour leur 8e session ordinaire, sous la présidence de Michel Mongo, secrétaire général de la fondation Congo assistance, les membres du comité de direction du Centre national de référence de la drépanocytose (CNDR) *''Antoinette Sassou Nguesso''* ont recommandé au gouvernement la création d'un centre spécialisé dans la greffe des cellules souches hématopoïétiques.

Au premier plan: Le Pr Alexis Elira Dokekias et Michel Mongo

Pour les membres du comité de direction du CNDR, cette recommandation se justifie par les coûts onéreux des évacuations sanitaires, non accessibles à la majorité des enfants et des adultes atteints de drépanocytose. Ils ont proposé que ce centre spécialisé soit implanté au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) et rattaché au Centre national de référence de la drépanocytose, afin d'optimiser la guérison de certaines maladies du sang jugées incurables dont la drépanocytose homozygote.

Par ailleurs, les membres de ce comité ont adopté une motion spéciale sur le projet de *''l'unité d'hémodialyse''* qu'offrira au CNDR cette année la première dame du Congo, Mme Antoinette Sassou Nguesso. Ce sera une unité d'hémodialyse publique, à côté du centre de dialyse du CHU récemment inauguré. Elle permettra aux enfants drépanocytaires souffrant des problèmes de reins de se soigner sur place.

Le président du comité de direction a saisi l'occasion pour saluer les avancées enrégistrées par le CNDR sous le leadership du Pr Alexis Elira Dokekias. Il a invité l'équipe de la direction du centre à la consolidation des acquis, en vue du rayonnement dudit centre.

A noter qu'au cours de ce comité de direction, plusieurs points ont été à l'ordre du jour, parmi lesquels les rapports annuels d'activités 2024 (rapports techniques, comptes administratifs et comptes de gestion). Les comptes administratifs et de gestion ont été certifiés par la direction générale des Comptes publics et du patrimoine. De même que le plan de travail ainsi que le budget annuel adopté à la somme de 1.447.782.122 francs CFA soit une augmentation de 25,47% comparativement à l'exercice précédent.

A propos de la nécessité d'un centre de traitement de greffe de moelle osseuse, le directeur du CNDR, le Pr Alexis Elira Dokekias, s'est dit satisfait de cette recommandation. *«Des spécialistes que nous avons formés dans notre centre, venant de la Tanzanie et du Sénégal, ont déjà ouvert des centres de greffes dans leurs pays. Nous savons par ailleurs que d'autres pays comme le Ghana, le Kenya, le Nigéria et l'Afrique du Sud sont en avance dans le domaine. Donc si nous parvenons à créer ce centre, ce sera une révolution, non seulement pour guérir définitivement la drépanocytose mais aussi certains cancers du sang»*, a dit le directeur du CNRD. Il a également plaidé pour l'ouverture d'un centre de référence de la drépanocytose dans d'autres parties du pays.

Christevie OBA
(Stagiaire)

SOLIDARITE

Des actions sanitaires gratuites à Talangaï

Une campagne d'actions sanitaires gratuites au profit de la population a démarré le 24 mars dernier au centre de santé intégré (CSI) Mama Mboualé, à Ngamakosso, dans le 6e arrondissement Talangaï, à Brazzaville.

Pendant la phase de consultation

Ces actions sanitaires, qui s'étendront jusqu'au 4 avril 2025, portent sur des examens échographiques, la prise de la tension artérielle et de la glycémie. Pendant douze jours, environ 2.000 personnes sont attendues pour passer des examens échographiques, notamment les femmes enceintes et bien d'autres femmes désireuses de se faire examiner par cette technique d'imagérie médicale qui permet d'analyser l'intérieur du corps humain (organes, tissus) à partir d'ondes sonores ou ultrasons servant à reproduire les images en temps réel. Cet examen peut aussi profiter aux femmes qui ont des prescriptions et n'ont pu passer d'examen faute de moyens financiers. Selon les organisateurs, plus de trente femmes seront reçues par jour pour l'examen échographique. Ils estiment à un peu plus de quatre cents femmes qui vont en bénéficier d'ici la fin de la campagne sanitaire. Cette campagne permet aussi de prendre la tension artérielle, aidant ainsi les hypertendus qui l'ignoraient de la découvrir. Car, en matière de santé, plus tôt on découvre la maladie, plus on a la chance d'en guérir. Selon les organisateurs, en cas de nécessité, les médecins du CSI Mama Mboualé procéderont à l'évacuation dans un hôpital.

L'examen de glycémie est également au programme de cette campagne initiée par l'ONG italienne *''Ali Per Volare''*, présidée par Rino Martinez, en partenariat avec le Rotary club Brazza-centre et supervisée par le ministère de la Santé et de la population.

Les organisateurs estiment que les équipes pourraient recevoir en consultation une cinquantaine de personnes par jour, respectivement pour la glycémie et la tension artérielle.

A noter que la campagne a été lancée le 24 mars en présence du député-suppléant de la 5e circonscription électorale de Talangaï, Isidore Lenga. A cette occasion, il a salué l'initiative visant à dépister et soigner la population de sa circonscription, en particulier, et celle de l'arrondissement 6, en général.

Chancellia Reine De Grâces MATOKO
(Stagiaire)

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Une marche sportive pour clôturer le mois de la femme

Le vendredi 28 mars 2025, l'Université Marien Ngouabi a organisé une marche sportive en l'honneur de la femme. Cette action s'inscrit dans le cadre de la célébration du mois dédié à la gent féminine. Sous la supervision du Pr Parisse Akouango, président de Université Marien Ngouabi, cet événement a réuni des dizaines de femmes qui, à travers cette activité physique, ont célébré leur engagement dans le milieu académique et leur rôle primordial dans la société.

Quelques exercices de relaxation après la marche

Pour le Pr Parisse Akouango, cet événement visait à honorer les femmes, en particulier celles qui font partie intégrante de l'Université Marien Ngouabi. *«La femme mérite d'être honorée. Son mois mérite d'être célébré. Et le sport est indispensable pour garder la femme en bonne santé, afin qu'elle puisse continuer à jouer pleinement le rôle qui est le sien à côté de l'homme»*, a déclaré le président de l'université.

L'Université Marien Ngouabi compte 900 femmes, dont 150 sont enseignantes et occupent des postes de responsabilité dans divers établissements composant cet alma mater. Certaines femmes assument également des fonctions de haut niveau au sein de l'université, contribuant activement à son développement et à la gestion de ses activités. Parmi elles, on retrouve la vice-présidente en charge des affaires académiques, directrices adjointes et vice-doyennes.

Cette marche sportive a non seulement permis de promouvoir l'activité physique comme facteur essentiel de santé et de bien-être, mais elle a aussi mis en lumière l'importance de l'inclusion des femmes dans toutes les sphères de la société. En effet, les femmes de l'Université Marien Ngouabi ne se contentent pas seulement de dispenser un savoir de qualité ou de servir en qualité de personnel Atos étudiants et travailleurs de l'Université Marien Ngouabi. Elles occupent aussi des positions de leadership, montrant ainsi l'évolution de la place de la femme dans l'enseignement supérieur au Congo.

L'événement a été une belle occasion pour les femmes de cet établissement superieur de se retrouver, de partager un moment de convivialité tout en prenant soin de leur santé, renforçant ainsi les liens entre elles et réaffirmant l'importance du sport dans leur quotidien. La marche s'inscrit donc, a souligné l'une d'elles, dans *«une dynamique de bien-être, d'engagement et de célébration de la femme, qui continue d'œuvrer pour un avenir meilleur et plus équitable»*.

Gaule D'AMBERT

INSERTION PROFESSIONNELLE

Des personnes malvoyantes formées à l'agropastorale

Le Centre agropastoral d'initiation pour la promotion et l'insertion des jeunes vulnérables (sourds et malentendants) (CAIPUV), créé en 2015 et dirigé par André Mesmin Nzolamesso, a organisé récemment la deuxième promotion d'initiation à la production agropastorale en faveur d'une dizaine de finalistes.

Les bénéficiaires posant avec leurs porcelets

La formation qui a duré deux mois, a été sanctionnée par la remise des kits d'insertion et des certificats. Une cérémonie s'est déroulée mardi 25 mars 2025 dans l'enceinte de la ceinture maraîchère d'Agri Congo, siège du centre agropastoral, à Mayanga, dans le 8e arrondissement Madibou. La cérémonie a été rehaussée de la présence du directeur départemental de l'Agriculture de Brazzaville, Rodrigue Diahouakou Bahamboula. Ce dernier a souligné l'importance de collaborer et d'appuyer ce centre pour l'employabilité des couches vulnérables.

Pour André Mesmin Nzolamesso, l'histoire de la ceinture maraichère d'Agri Congo sur la rive droite du Djoué remonte à 1986. A cette époque, le Président Denis Sassou Nguesso avait signé avec Jacques Baratier, un expatrier français, les traités pour créer des zones agricoles dans cette partie de Brazzaville. Ainsi, la ceinture maraichère bénéficiait de cinq sites de bassins de production: Agri Congo Kombé, 6 mars et Wayako, Jean Félicien Mahouna, Bikakoudi et Soungui regroupant environ 1000 personnes trouvant de l'équilibre sociale et économique dans l'auto-emploi dans divers domaines: les producteurs maraîchers, les éleveurs, la main d'œuvre, les commerçants, les transporteurs, les fournisseurs d'intrants. La capacité de production des cinq sites est distribuée au quotidien à 700.000 ménages à travers la ville capitale. *«Nous envisageons de prendre en charge les jeunes filles mères pour leur formation, mais nous ne disposons pas des moyens logistiques nécessaires, c'est pourquoi nous lançons un appel aux pouvoirs publics de nous venir en aide, pour que nous puissions atteindre notre objectif»*, a-t-il dit. Pour témoigner leur soutien aux apprenants finalistes, l'association a offert à chacun d'eux deux porcelets (mâle et femelle).

En perspective, André Mesmin Nzolamesso souhaite étendre la chaîne de valeur dans tous les départements du Congo pour une insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Pascal BIOZI KIMINOU

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MEDIA

L'UFEMCO officiellement lancée

***«Médias et développement: enjeux, défis et solutions»*, c'est le thème de la conférence inaugurale donnant lieu au lancement officiel de l'Union des Femmes des Médias du Congo (UFEMCO), le vendredi 28 mars 2025 à Brazzaville. Ont pris part à cette cérémonie: des professionnels de l'information de la place, des acteurs au développement ainsi que des représentants des institutions publiques et privées.**

La préseidente Emilia D. Ngankama

L'Union des Femmes des Médias du Congo (UFEMCO) se veut une organisation consacrée à la promotion et à la valorisation des femmes, exerçant dans les médias congolais. Créée le 20 septembre 2024, l'UFEMCO s'est donnée pour mission de promouvoir la participation des femmes des média aux différentes formations, de soutenir leur développement professionnel, de défendre les droits des femmes des médias face aux discriminations et harcèlements basés sur le genre.

Mme Emilia Durly Kidissa Ngakama, qui préside aux destinées de l'UFEMCO, a exhorté les femmes à s'affirmer dans le milieu professionnel, pour conforter leur rôle dans le développement des média. Cette sortie, a-t-elle dit, marque une étape clé dans l'engagement des femmes des média congolais en faveur de l'égalité et de la justice sociale.

Elle a, par ailleurs, déploré la sous-responsabilité des femmes dans les média, comme c'est le cas à la télévision nationale qui, depuis sa création, n'a eu qu'une femme à sa tête. *«Dans nos rédactions, les postes décisionnels et techniques sont attribués majoritairement aux hommes. Ce constat n'est pas le reflet d'un manque de compétence, mais bien de barrières systémiques et des limites que nous nous imposons parfois nous-mêmes. Trop souvent, les femmes hésitent à revendiquer leur place, à affirmer leur leadership et à déployer pleinement leur potentiel»*, a-t-elle souligné.

Les membres de l'UFEMCO posant pour la postérité

Pour sa part, Mme Marna Makéné, membre de cette nouvelle plateforme féminine, a invité les jeunes professionnelles à faire preuve de rigueur et de disponibilité tout en conciliant obligations familiales et ambitions professionnelles. *«Il est essentiel de créer un écosystème favorable à l'épanouissement des femmes journalistes»*, a-t-elle plaidé.

Issa BILAL *(Stagiaire)*

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Institut supérieur polytechnique d'Oyo galope en partenariat

Après la percée des visites en entreprises qu'elle a réalisée en septembre 2024 dans la capitale économique Pointe-Noire, mais aussi sur place à Oyo, l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) gagne de plus en plus en efficacité, en matière de partenariats.

Echange de documents entre l'abbé Yombo et Mc-Erwin Félix Mallong

Depuis quelques temps, son promoteur l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo travaille avec opiniâtreté sur cette question, qui est un défi majeur et un atout pour la visibilité de cette toute première école supérieure de la partie septentrionale du Congo.

Ces jours-ci, l'institut a conclu des partenariats avec l'ONG Athamm environnement qui est engagé dans l'hygiène, l'environnement et l'assainissement, avec le Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC) qui depuis 35 ans aide à la création et au coaching des jeunes entrepreneurs, avec l'Institut universitaire Henri Lopes et avec l'Institut supérieur Clavis Atlas qui sont devenus des pôles intournables en matière de formation académique et professionnelle.

Ces récents partenariats complètent la liste des premiers et principaux partenaires de l'école, qui accompagnent le projet depuis quand il était encore en gestation: le centre Trainmar, l'école d'excellence du Conseil congolais des chargeurs à Pointe-Noire et l'Institut de gestion et de développement économique (IGDE) de Brazzaville. D'autres vont être noués très prochainement avec des institutions et structures de grande renommée implantées au Congo.

Le directeur de Trainmar, le promoteur de l'ISPSLO et le président d'Athamm

Cette année, l'ISPSLO qui a ouvert ses portes seulement l'an dernier héberge 177 étudiants venant des quatre coins du Congo et même du Gabon, grâce au partenariat envisagé avec le diocèse de Franceville, où l'abbé Yombo pourrait se rendre dans les tout prochains jours.

Le partenariat avec Athamm a été signé en présence de Dominique Candide Fabrice Koumou Boulas, directeur général du Centre congolais des chargeurs et du Centre Trainmar, venu pour un cours.

Aristide Ghislain NGOUMA

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION
ALPHA IMMO

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 5.000.000 FCFA
Siège Social : Arrondissement n°06 Ngoyo, zone de l'école Fernand Nathan, à proximité de la pharmacie péage
Téléphones: 06 831 18 48/ 05 001 36 21
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 03 janvier 2025, dûment enregistré le 17 février 2025, sous le folio **033/02**, **n°127**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société Civile Immobilière

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:
- Transactions immobilières (vente et achats);
- Acquisition des terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, commercial, ou professionnel;
- Vente en totalité ou par fractions desdits immeubles, la promotion immobilière, la commercialisation;
- Construction, démolition et réhabilitation;
- Gestion locative et syndic de copropriété;
- Placement immobilier;
- Aménagement et décoration;
- Domotique;
- Etude et administration foncière;
- Conseils et gestion des projets immobiliers;
- Gestion locative et courtage immobilier;
- Transport.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale: ALPHA IMMO

Adresse: Arrondissement n°06 Ngoyo, zone de l'école Fernand Nathan, à proximité de la pharmacie péage, Téléphones: 06 831 18 48/ 05 001 36 21, Pointe-Noire, République du Congo.

Administration: La gérance est assurée par Monsieur **Vange Rochellin NGASSAKI ITOUA,** pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B42-00003.**

Pour avis

La Notaire

Maître S. Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

INSERTION LEGALE
ASSISTANCE ET CONSEIL EN GESTION D'ENTREPRISE ET EXPERTISE COMPTABLE «A.C.G.E.E.C.»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
Siège social: Boulevard de Loango, immeuble NKOUKA, à côté du Cercle civil, centre-ville; téléphone: 05 559 90 45/06 631 29 67.
RCCM: CG-PNR-01-2019-BI2-00152
REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du quatorze mars deux mil vingt-cinq à Pointe-Noire, enregistré sous le **folio 056/03 n°2138**, les associés de la société assistance et conseil en gestion d'entreprise et expertise comptable SARL, ont décidé de:

1-Agréer la cession des parts entre un associé et un tiers étranger;

2-Etendre l'objet de la société aux activités suivantes:
-Assistance en gestion de risque;
-Etudes et conseils stratégiques.

3-Transférer le siège de la société à l'adresse suivante:
Centre-ville, Pointe-Noire, rue Sékou Doumé, immeuble ONDZALI, entre le garage Congo service et l'hôtel le Fez.

Par conséquent, mention des présentes modifications a été portée au Registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, en date du 24 Mars 2025.

Pour avis,

La Notaire,

Maître Brislaine KOUTOU

Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA Notaire
Immeuble GORDON SERVICES, 2e étage, avenue des 3 Martyrs Moungali, Brazzaville, République du Congo
Tél,: (242) 05.549.93.06 1 06.678.17.86 /
E-mail: rockmodeste@gmail.com/ rockmodeste@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE
EL GARIS SERVICES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social : 74, rue Batéké, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG.BZV.01-2024.B13-00442

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 06 juin 2024, reçu par Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA, dûment enregistré à Brazzaville, Poto-Poto, le 28 juin 2024 sous Folio 114/10 Numéro 3185, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes '
Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Objet : la société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
• Commerce de gros de machines, équipements et fournitures diverses; Bâtiments et travaux publics (BTP), électricité et gardiennage; Vente des matériaux de construction de toute nature; Transfert de fonds et opération de change; Prestation de services et mise à disposition du personnel; Transport de toute nature; vente des produits pétroliers; gestion immobilière; Transit et logistique; Import et Export; Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination: La société a pour dénomination: EL GARIS SERVICES.
Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf {99) années à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
Siège social: Le siège social est fixé: 43, rue Abala, arrondissement 6 Talangaï Brazzaville, République du Congo.
Capital social: Le capital social est fixé à **la somme de un million (1.000.000) Francs CFA**, divisé en **cent (100) parts sociales** de **dix mille (10.000) Francs CFA** chacune, numérotées de **01 à 100,** entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclarations notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 06 juin 2024 par Maître **Rock Modeste KYMBASSA KAYA.**
Gérance: Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26 février 2025, Monsieur ELENGA Octave Roy Montana a été nommé en qualité de gérant de la société EL GARIS SERVICES pour une durée indéterminée.
Immatriculation: La société EL GARIS SERVICES a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le 02 aout 2024 sous le numéro **CG-BZV-01 -2024-B13-00442.**

Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA? Notaire

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION
NGAV DISTRIBUTION

SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège Social: Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, sur l'avenue de la révolution, en face du lavage Christian pneus
Téléphone: 05 626 08 81
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU,** Notaire, le 20 janvier 2025, dûment enregistré le 04 février 2025, sous le **folio 024/28, n° 0998**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:
- Import-Export;
- Imprimerie;
- Gardiennage;
- Quincaillerie;
- Vente des pièces et accessoires automobiles;
- Gestion évènementielle;
- Nettoyage de bâtiment, des bureaux et entretien des jardins;
- Bâtiments et travaux publics;
- Transport des personnes et des marchandises;
- Mise à disposition du personnel dans les domaines d'activité de l'entreprise;
- Prestations globales d'assistance voyage;
- Vente de billets d'avion.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: NGAV DISTRIBUTION

Adresse: Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, sur l'avenue de la révolution, en face du lavage Christian pneus, téléphone: 05 626 08 81, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: La gérance est assurée par Monsieur NGABABA Guygustone Overpaul, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00026.**

Pour avis

La Notaire
Maître S.Soltia
BITSINDOU NDIHOULOU

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **Société SIMERTEL CONGO**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 Francs CFA dont le siège social est sis, au n°54 de la rue Barthélémy BATANTOU, Chateau d'eau, Makélékélé, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2023-B12-00322**;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 mars 2023, les associés de ladite société ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 203, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 24 mars 2025, sous le **n°CG-BZV-2025-M-12200** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale

Greffier en Chef

Maître Jean Clément NGATALI

LES GRANDS MOULINS DE POINTE-NOIRE SA «GMPN»
Société anonyme avec Conseil d'administration au capital de 3.200.000.000 Francs CFA
Siège social: Moulin, Port Autonome de Pointe-Noire,
B.P.: 871, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2001-B14-01011

1. Aux termes de la réunion du procès-verbal du Conseil d'administration en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 25 juin 2024, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 20 décembre 2024, sous le **n°9006**, folio **237/28**, les Administrateurs de la société ont notamment décidé de:
- prendre acte de la démission de Messieurs **Christophe BARDY** et **David DANNOV**, de leurs mandats respectifs d'administrateurs de la société, avec effet à l'issue de cette réunion,
- coopter Monsieur **Bruno OLIERHOEK** en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur **Christophe BARDY**, Administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026, sous réserve de la ratification de cette nomination faite à titre provisoire, par la prochaine Assemblée générale ordinaire,
- prendre acte de la démission de Monsieur **Christophe BARDY** de son mandat de Directeur Général de la société, avec effet au 24 juin 2024,
- nommer Monsieur **Richard PRINCE**, actuel Directeur Général Adjoint, en qualité de nouveau Directeur Général de la société, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et de constater la fin de son mandat de Directeur Général Adjoint,

2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date, au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), du 25 juin 2024, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 20 décembre 2024, sous le **n°9009**, folio **237/31**, les Actionnaires de la société ont notamment décidé de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juin 2024, de Monsieur **Bruno OLIERHOEK** en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur **Christophe BARDY,** Administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 31 janvier 2025, respectivement sous les numéros **CG-PNR-01-2025-D-00070 et CG-PNR-01-2025-D-00113.** L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-05201**

Pour avis

Le Conseil d'administration

Littératures et théorie culturelle bantu ou Bantu Cultural Studies

L'Equipe de Recherche des Littératures Française et Francophone (Erliff) de la Formation doctorale Espaces littéraires, linguistiques et culturels (Ellic) de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (Flash) de l'Université Marien Ngouabi (Umng) a organisé vendredi 21 février 2025, une Journée d'études sur les *«Littératures française et francophone, pour une lecture culturelle bantu: médiations, légitimations, méthodes»*

En partant des Cultural Studies britanniques, une théorie culturelle développée au sein du Center for Contemporary Cultural Studies (CCCS) de Birmingham en1964 et en considérant différentes évolutions des études culturelles, les membres de l'Erliff ont posé les jalons d'une théorie culturelle bantu, les Bantu Cultural Studies comprise comme théorie d'interprétation des œuvres littéraires en partant d'une vision bantu du monde. Conduits par le Professeur Omer Massoumou, ces membres organisent cette journée après les séminaires doctoraux animés au cours de l'année universitaire 2023-2024.

La Journée d'études a finalement eu lieu au Campus Numérique Francophone Cneuf de Brazzaville de 09h30 à 17h45. Elle a bénéficié des équipements du Campus numérique pour un déroulement des séances en présentiel et en distanciel. En dehors des cérémonies d'ouverture et de clôture, la JE a compté trois panels et une table ronde et a impliqué plus d'une soixantaine d'enseignants-chercheurs et de mastérants et doctorants.

Pour la cérémonie d'ouverture, deux allocutions ont été prononcées. La première était celle du Pr Omer Massoumou, responsable de l'ERLIFF qui, après avoir rappelé la date initiale prévue (15 novembre 2024) pour la tenue de la JE, s'est réjoui de l'organisation effective de la journée et a présenté le contexte scientifique de la rencontre scientifique de ce vendredi. Il a souhaité la bienvenue au Campus numérique francophone aux différents participants à la Journée. La seconde allocution était celle du Pr Arsène Elongo, Vice-doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines. Ce dernier a noté l'importance d'une Journée d'études sur les études culturelles dans les littératures bantu. Il a plébiscité l'initiative et a ouvert les travaux de la Journée d'études.

Animé par le Pr Arsène Elongo, le premier panel a enregistré 4 communications (la deuxième communication a été faite en ligne): (i) *«Vers des Bantu Cultral Studies, un enjeu herméneutique»* par Omer Massoumou (Professeur titulaire de littérature française, UMNG, Congo); (ii) *«Doublement et dédoublement dans la tradition Kongo: analyse de l'imaginaire social à partir du roman Mémoires de Porc-épic d'Alain Mabanckou»* par Brice Arsène Mankou (Pr de Sciences Politiques, Reims / Université de Rouen Normandie); (iii) *«Territorialité et Cultural Studies! variations théoriques dans Photos de groupe au bord du fleuve d'Emmanuel Dongola»* par Simbo Apekou Epozas (Maître-assistant de littérature francophone, université Marien Ngouabi, Congo) et (iv) *«Littérature et anthropologie: une lecture de l'Afrique à travers Les Soleils des indépendances d'Ahmadou Kourouma»* par Patric Itoua (Maître-assistant de littérature française, francophone et comparée, université Marien Ngouabi, Congo). Si la première communication a présenté les prolégomènes théoriques des Bantu Cultural Studies, les trois autres communications ont étudié des cas de constructions narratives mettant en exergue les formes d'identité, les rapports à l'espace et à la culture bantu.

Le deuxième panel a été animé par Mme Aimée Noëlle Gomas et a aussi enregistré 4 interventions: (i) *«Femmes et ruptures culturelles dans Photos de groupe au bord du fleuve d'Emmanuel Dongala»* par Madame Laititia Fleurette Selenguende Dzongo (Maître-assistante de littérature francophone, université Marien Ngouabi, Congo); (ii) *«Les représentations culturelles des lieux dans Gahi ou l'affaire autochtone d'Henri Djombo»* par Macyval Mbou Tsamana (Docteur de littérature française, enseignant-chercheur à la Flash, UMNG); (iii) *«Expérience du déracinement dans L'Aventure ambiguë de Cheikh Hamidou Kane»* par Dieu-merci Koudinga Niamba (Docteur de littérature française, enseignant-chercheur à la Flash, UMNG) et (iv) *«Le recyclage culturel comme vecteur de la «bantuité» dans La bouche de la lettre de Bernard Tchibambelela»* par Guy Armand Mampassi, (Docteur, enseignant-chercheur à la Flash, Université Marien Ngouabi). Les communications de ce panel ont proposé des lectures illustratives du rapport aux lieux à partir des considérations culturelles bantu. La pluridisciplinarité propre aux études culturelles a permis aux communicants de considérer l'imaginaire bantu à partir de plusieurs postures théoriques comme la sémiotique, la mésologie, l'intertextualité et l'interculturalité.

Le panel 3 a été animé par M. Rony Dévyllers Yala-Kouandzi (maître de conférences de littérature francophone, ELLIC, FLASH). Ce panel a également compté quatre communications.

Une vue des participants

Malheureusement l'intervenant Vincent Innocents Mbassi qui devrait intervenir depuis Dschang au Cameroun n'a pas pu être contacté. Ainsi sa communication sur *«Les genres oraux des peuples Manguissa du Cameroun»* n'a pas pu être suivie. La deuxième communication prévue était celle de Mme Gloria Titiane Bakala (Dre de littérature française Enseignante-chercheuse, FLASH, UMNG). Elle portait sur *«Petit pays de Gaël Faye: métissage et écriture bantu»*. Mme Ninelle Balenda-Bakedimio (Doctorante de littérature française ELLIC, FLASH, UMNG) a prononcé la quatrième communication sur *«Intertextualité et interculturalité, travail d'écriture dans L'Anté peuple de Sony Labou Tansi»* et M. Othon-Chrysostome Miatékéla (Dr de langue française Enseignant-chercheur à la FLASH, UMNG) a prononcé la quatrième communication sur *«Métaphorité et culturalité dans le discours poétique francophone».* Ce panel a fait une lecture des formes narratives déterminées par la culture bantu. La perception des formes de métissage, les transactions génériques et la figuration métaphorique ont été lues à partir d'une posture bantu. Ce troisième panel s'est terminé par une discussion sur les Bantu Cultural Studies comme une théorie nouvelle ou comme une pratique théorique bien ancienne. Cette discussion a permis d'enchaîner avec les problématiques inscrites à la table ronde.

M. Rony Dévyllers Yala-Kouandzi a été invité à poursuivre la modération de la table ronde pour laquelle la parole était accordée aux écrivains pour présenter leur point de vue sur le sujet. Cette table ronde a connu les interventions des écrivains Jean-Blaise Bilombo Samba et Sauve-Gérard Ngoma Malanda. Les échanges étaient organisés autour des deux aspects ci-après: *«La Culture bantu: considérations scripturales et considérations de lectures»* et *«Les genres de discours dans les cultures bantu, (proverbes, contes, légende, palabres, devinettes, chants, parenté à plaisanterie), quelles prises en charge dans les écritures littéraires?»*

Après un échange fructueux avec les participants, la table ronde a permis de reconnaître la double dynamique chez les deux écrivains dans leur création: dynamique de culture universaliste et dynamique de préservation d'un fonds culturel bantu. Des lectures d'extraits de livres ont permis de corroborer la présence des référents culturels kongo ou bantu.

La cérémonie de clôture est intervenue tout de suite après la table ronde. C'est le responsable de l'ERLIFF, le Pr Omer Massoumou, qui a dit le mot de la fin. Il a invité les communicants à relire leur texte en vue des actes de la journée à publier. Il a envisagé aussi l'organisation d'une autre journée d'études pour poursuivre la réflexion sur les postures théoriques à élaborer. Il a clos la Journée d'études.

Avec cette Journée d'études, la Formation doctorale ELLIC, coordonnée par le Pr Anatole Mbanga, donne une réponse sur les problématiques de la culture et du développement national. C'est une démarche de mise en avant de la sensibilité bantu dans la lecture des œuvres littéraires et de tout discours.

Par **SIMBO APEKOU EPOZAS, Guy Armand MAMPASSI et Omer MASSOUMOU**

POÈME

Hommage à Claude Emmanuel Eta-Onka

Connu ou pas connu, tu meurs un jour;
La loi de la vie ainsi faite, chacun son tour.
Aujourd'hui ta mort, demain la mienne ou la sienne;
Un jour chacun s'en ira comme l'eau de la Seine.
Dieu te retire ici-bas avec le temps qui s'écoule,
Emmanuel Eta-Onka le mort qui draine la foule.

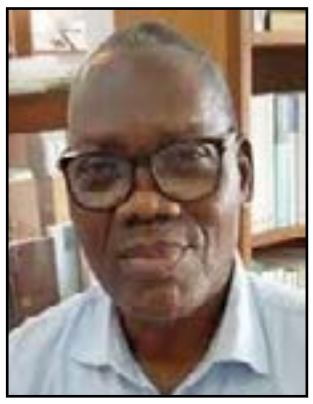
Claude Emmanuel Eta-Onka

Emmanuel Eta-Onka Citoyen congolais polyvalent,
Mes larmes passent de la tristesse à la joie quand
Mes yeux admirent tes œuvres qui me font oublier ta mort.
Ame vaillante des armées, des lettres, de la Pô et des sports,
Nous t'avons connu comme poète, ministre et général;
Un fils digne du pays qui toute sa vie a combattu le mal,
Et que la maladie, la vieillesse puis la mort emportent…
La vie ainsi faite, ton passage rend la nation plus forte.

Eta-Onka, ta voix martiale et sublime insuffle encore la résilience.
Tous, de toutes les ethnies du Congo, nous te pleurons en silence.
A jamais dans nos souvenirs tu demeures gravé !

-Digne fils de ta patrie, ta fratrie des lettres reste marquée…

On fera écho du message altruiste et humaniste de ta vie.
Nous te consacrons déjà, en hommage, une anthologie.
K.O., mensonges, guerres et divisions nous n'en voulons plus au Congo!
A partir de ta mort chaque écrivain sera élevé au panthéon des héros.

Abbé Aubin Banzouzi

Biographie et bibliographie de l'abbé Aubin Banzouzi

Né le 24 avril 1986 à Brazzaville, en République du Congo, l'Abbé Aubin Banzouzi est prêtre du diocèse de Kinkala. Il est en même temps diplômé supérieur en lettres modernes, pédagogue, chroniqueur littéraire et auteur de plusieurs ouvrages. Le pacifisme chrétien (Alliance Koongo), Pouvoir et sexe dans la littérature congolaise (Edilivre), Plume féconde, La beauté de la littérature congolaise et d'ailleurs… (Renaissance Africaine), Et Pourtant…Somniloquie d'une réfugiée de guerre (Le Lys bleu), Le cri d'un pasteur: Homélies et discours de Monseigneur Louis Portella Mbuyu (LMI), Être prêtre aujourd'hui (Renaissance africaine), Perfusion poétique en souvenir d'Obama (Stellamaris), etc., font partie de son compteur bibliographique. En novembre 2020, l'abbé Aubin Banzouzi, encore séminariste, a préfacé le recueil de poésie SUBLIMATION de Claude Emmanuel Eta-Onka, livre en cours de publication à titre posthume (aux éditions MCN).

NOTES DE LECTURE

''Les animaux, et ce qu'ils nous enseignent…'', de Victor N'Gembo-Mouanda

Ecrivain britannique d'origine congolaise, Victor N'Gembo-Mouanda est l'auteur de l'ouvrage *''Les animaux: Et ce qu'ils nous enseignent''*, publié aux éditions Le Lys Bleu. Emaillé d'analyses scientifiques, philosophiques, spirituelles et mystiques, ''Les animaux et ce qu'ils enseignent…, examine le monde d'interaction entre les animaux et leur influence sur les êtres humains. Dans cet essai, l'auteur se penche sur une question fondamentale: ces êtres vivants peuvent-ils nous transmettre des connaissances? Suivant une approche empirique et expérimentale, il démontre qu'ils détiennent

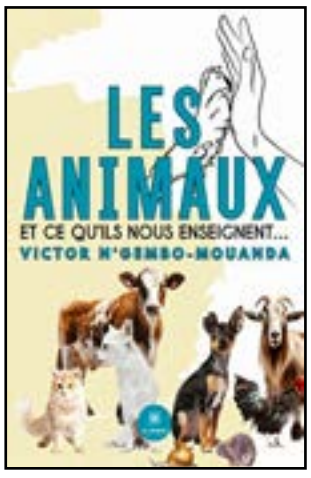

La couverture du livre

des savoirs précieux et peuvent efficacement accompagner l'Homme dans son développement.

Cet ouvrage est également comme *«une lettre ouverte aux animaux»*, alors qu'ils ne savent pas lire. Quelle idée à priori absurde. Mais qui sait, peut-être sont-ils capables de comprendre au-delà des mots ce que nous pensons et disons d'eux. Et si vous admettez que l'homme lui-même est un animal, certes hors du commun, alors ce livre s'adresse aussi bien à vous qu'à eux, à travers vous. Du fait que nous avons le sentiment d'être supérieurs à tous les autres organismes vivants, nous, les êtres humains, avons tendance à penser que la Terre nous appartient et que nous pouvons user de la nature comme bon nous semble, sans rendre de comptes aux règnes dits inférieurs».

«Nous oublions que les premiers hominidés sont apparus il y a environ dix millions d'années, alors que les animaux vivent sur notre planète depuis des centaines de millions d'années. Ils en étaient donc les premiers occupants, et ce sont eux qui ont contribué, de concert avec le règne végétal, à faire d'elle un milieu propice à la vie humaine. Cela veut-dire qu'ils ont en quelque sorte préparé notre venue, et que nous leur sommes redevables de l'habiter…Outre le fait que les animaux contribuent directement ou indirectement à notre nourriture, nombre d'inventions bénéfiques à l'humanité nous ont été inspirées par eux: les bateaux, les sous-marins, les avions, les hélicoptères, les radars, les sonars, le tissage, les parapluies ou les parasoleils, les parachutes, etc. C'est bien souvent en les observant et en imitant leur savoir-faire que nous sommes venus à nous déplacer dans les airs, sur l'eau et au fond des océans, mais également à créer des machines, des appareils et des outils qui ont permis aux êtres humains de progresser dans le domaine de la technologie-voire de la santé, comme il est démontré dans ce livre».

«Les animaux ont subi et subissent encore la bêtise, l'ignorance et la cruauté des hommes. Depuis les souffrances qui leur sont infligées dans le cadre de pratiques magico-religieuse fondées sur la superstition, jusqu'à celles qui leur sont imposées au nom d'une conception archaïque de la science, sans parler de ceux que l'on abat pour en consommer la chair ou faire de leur peau de luxueuses parures, ils sont des millions à mourir chaque jour dans des conditions plus barbares, les unes après les autres…», peut-on lire, dans l'avant-propos de ce livre si important et actuel, au moment où la question de la défense de l'environnement est à l'ordre du jour à travers le monde.

Résidant en Angleterre, Victor N'Gembo-Mouanda a passé la majeure partie de son enfance à la campagne, côtoyant les animaux domestiques et sauvages de diverses espèces. Dans *''Les animaux et ce qu'ils nous enseignent''*…, il livre les enseignements précieux qu'il a tirés de cette période fondatrice de sa vie.

Alain-Patrick MASSAMBA

AFFAIRE SOCIÉTÉ ARCHITECTURE DU MARBRE ET M. FRANCO VILLARECCI CONTRE Mme FILA NZOLOLO CHRISTELLE

Mme Fila Nzololo Christelle condamnée à un an d'emprisonnement ferme

Mme FILA NZOLOLO Christelle, qui avait occupé un local dans l'Immeuble situé en face de l'Hôtel Radisson, appartenant à la Société Architecture du Marbre et à M. Franco VILLARECCI et y avait installé une boutique, a été obligée, grâce à la Justice, de libérer les lieux après avoir causé plusieurs malheurs à cette Société ainsi qu'à M. Franco VILLARECCI. Elle a été condamnée par la Justice congolaise par un jugement rendu en date du 27 février 2025 à une année d'emprisonnement ferme et au paiement de la somme de 50.000.000 F.CFA au titre des dommages et intérêts pour tentative d'escroquerie et un mandat d'arrêt a été décerné contre elle. Ce jugement vient de lui être signifié. En fuite, elle est activement recherchée pour être incarcérée à la Maison d'Arrêt de Brazzaville.

En cas de recouvrement des dommages et intérêts alloués par la Justice, ceux-ci seront versés à un orphelinat.

La Société Architecture du Marbre ainsi que M. Franco VILLARECCI adressent leurs remerciements et félicitations à la Justice congolaise.

Nous publions, ci-dessous, le dispositif de ce jugement ainsi que la copie intégrale du mandat d'arrêt décerné contre Dame FILA NZOLOLO Christelle.

« **PAR CES MOTIFS**

« Statuant publiquement, contradictoirement, en présence de la partie civile, en

«matière correctionnelle et en premier ressort ;

« **SUR L'ACTION PUBLIQUE**

« Déclare la prévenue FILA NZOLOLO Christelle coupable du délit de tentative

« d'escroquerie mis à charge ;

« En répression, lui faisant application de la loi, la condamne à une peine de 12 mois

« d'emprisonnement ferme à celle de 240.000F FCA d'amende ferme ;

« Décerne par conséquent mandat de dépôt ou d'arrêt à l'audience contre la prévenue ;

« **SUR L'ACTION CIVILE**

« **<u>En la forme</u>**

« Reçoit la société ARCHITECTURE DU MARBRE Franco VILLARECCI, représentée par

« monsieur Franco VILLARECCI en sa constitution de partie civile ;

« L'en dit bien fondée, y faisant droit ;

« **Au fond**

« Condamne par conséquent madame FILA NZOLOLO Christelle à lui payer la somme

« de 50 millions (50.000.000) FCFA à titre de dommages et intérêts

« Déboute la société ARCHITECTURE DU MARBRE Franco, représentée par monsieur

« Franco VILLARECCI du surplus de sa demande ;

« Rejette la demande de versement provisoire formulée par la société ARCHITECTURE

« DU MARBRE Franco VILLARECCI, représentée par monsieur Franco VILLARECCI ;

« Reçoit la prévenue FILA NZOLOLO Christelle en sa demande reconventionnelle

« L'en dit cependant mal fondée ;

« La rejette ;

« Condamne en outre madame FILA NZOLOLO Christelle aux dépens.»

COUR SUPREME
****
COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
****
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BRAZZAVILLE
****
6ème CHAMBRE CORRECTIONNELLE
****
CABINET DU PRESIDENT
****
N°_____/CAB/2021

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

MANDAT DE DEPOT OU D'ARRET DECERNE A L'AUDIENCE

<u>AU NON DU PEUPLE CONGOLAIS</u>

Nous.....Président de la 6ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;

Vu les pièces du dossier et les réquisitions de Monsieur le Procureur de la République en date du 30 Janvier 2021

Vu le jugement contradictoire rendu en date du 27 Février 2025 condamné FILA Nzololo C. à 1 an d'emprisonnement et 240.000 F CFA d'amende ferme ainsi qu'aux dépens ;

Vu l'article 400 du code de procédure pénale ;

Mandons et ordonnons à tous Huissiers ou agents de Forces de Publique d'arrêter et de conduire dans la maison d'Arrêt de Brazzaville en se conformant à la loi, le nommé Fila Nzololo C. demeurant Bacongo poursuivi pour Escroquerie ;

Faits prévus et punis par l'article 42 CP ;

Enjoignons au gardien de ladite maison d'arrêt de le recevoir et retenir en mandat d'arrêt jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné ;

Requérons tous dépositaires de la Force Public auxquels le présent mandat sera exhibé, de prêter main forte pour son exécution, à l'effet de quoi, nous l'avons signé et scellé de notre sceau.

Fait à notre cabinet, au palais de justice de Brazzaville le 27 Février 2025

LE PRESIDENT

Fall Edgar Michel NTSOUMOU Magistrat

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 1 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

« SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VIDECONS »
En sigle «SCI-VIDECONS »
Capital social : Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social : quartier zone industrielle de la Foire
Pointe-Noire - République du Conqo
RCCM : CG-PNR- 01-2007-B50-00028

Transmission des parts pour cause de mort d'un associé Nouvelle répartition des parts sociales Nomination d'un nouveau gérant - Nomination des cosignataires du compte bancaire de la société - Intégration des biens immobiliers dans le patrimoine de la SCI-VIDECONS - Adoption des nouveaux statuts - Pouvoirs en vue des formalités .

Suivant Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte de la **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VIDECONS»** en sigle en date du 26 juin 2023, reçu par la Notaire soussignée en date du 05 mars 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 07 mars 2025, **folio 046/14, n°1870** ; les associés de ladite société ont pris les résolutions ci-après :

1 - Transmission des parts suite au décès d'un associé ;
2- Nouvelle répartition des parts sociales suite au décès de l'associé majoritaire et transmission des parts sociales pour cause de décès de l'une des associés ;
3- Nomination d'un nouveau gérant ;
4- Nomination des cosignataires du compte bancaire de la société ;
5- Intégration des biens immobiliers dans le patrimoine de la **« SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VIDECONS » en sigle «SCI-VIDECONS» ;**
6- Adoption des nouveaux statuts ;
7- Pouvoirs en vue des formalités.

Mention modificative a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, **le 24 mars 2025, sous le n°CG-PNR-01-2025-D-00308**. Le tout, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 31 mars 2025

Maître Christèle Eliane
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

WEBB FONTAINE CONGO
EN SIGLE WFCG
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10. 000. 000 DE F CFA
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE TOURS JUMELLES, 4ème ETAGE,
AVENUE AMILCAR CABRAL, CENTRE-VILLE, BRAZZAVILLE
RCCM N°CG-BVZ-01-2019-B14-00002
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2024 de la Société dénommée **« WEBB FONTAINE CONGO»** en sigle **WFCG-SA,** reçu au rang des minutes de **Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, le 20 mars 2025 et enregistré au bureau des domaines et du timbre de la Plaine Brazzaville, **le 18 mars 2025, sous Folio 051/28, n°1548**, deux résolutions ont été adoptées à savoir :

1- La nomination d'un nouveau Directeur Général pour **WEBB FONTAINE CONGO SA. ;**
2- L'annulation des pouvoirs du précédent Directeur Général sur les comptes bancaires de **WEBB FONTAINE CONGO SA** et l'octroi des pouvoirs au nouveau Directeur Général.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le 21 mars 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-D-00289 ;**

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, **le 21 mars 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-M-12169.**

Fait à Brazzaville, le 27 mars 2025

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO
Financement Banque Mondiale

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ASMI/MEF/PANC/2025 DU 21 MARS 2025

POUR LA CONSTITUTION D'UN FICHIER FOURNISSEUR DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET AGROFORESTERIE NORD-CONGO (PANC)

Le Gouvernement de la République du Congo met en œuvre, avec un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) agissant en qualité d'agent d'exécution du Programme d'Investissement Forestier (PIF) établi au titre du Fonds Climatique d'Investissement Stratégique (FSC), le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC ; P166189), sous la tutelle du Ministère de l'Economie Forestière (MEF). Le Projet vise à renforcer l'agriculture climato-intelligente, les pratiques et de conservation dans les séries de développement communautaire (SDC) des départements de la Sangha et de la Likouala.

Le PANC est mis en œuvre à travers quatre composantes dont les 2 suivantes sont des composantes techniques :

- **Composante 1 :** Impliquer les peuples autochtones et les communautés locales dans l'agroforesterie intelligente face au climat et la gestion durable des ressources forestières ;
- **Composante 2 :** Paiement des services environnementaux dans la Sangha et la Likouala ;
- **Composante 3** : Gestion, suivi et évaluation du projet ;
- **Composante 4** : Intervention d'urgence conditionnelle.

Pour assurer la gestion courante des activités du projet, la commission des marchés est chargée entre autres de mener à bien les activités de passation des marchés (validation des dossiers de manifestation d'intérêt, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et ensuite d'assurer les activités d'exécution des marchés.

Dans la perspective de réalisation de ses activités, le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), ambitionne de constituer un fichier fournisseur dans plusieurs domaines d'activité et invite les prestataires ayant les références requises à manifester leur intérêt.

A. DOMAINES DE COMPETENCES

Les domaines de compétences (sans être exhaustif) retenus pour la constitution du fichier fournisseur sont les suivants :

1. Fourniture et services informatiques (matériel informatique, consommable, connexion internet, visioconférence, …) ;
2. Fournitures diverses (fourniture de bureau, pause-café…) ;
3. Fourniture du mobilier de bureau ;
4. Fourniture du matériel agricole ;
5. Fourniture des semences agricoles ;
6. Fournitures des phytocelles ;
7. Assurances ;
8. Travaux d'approvisionnement en eau potable en milieu rural,
9. Travaux d'irrigation et d'aménagement des périmètres maraichers ;
10. Différentes études techniques liées à l'environnement socioéconomique ;
11. Autres prestations de service.

B. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les Manifestations d'Intérêts seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) et en supports électroniques. Les enveloppes contenants les Manifestations d'Intérêts devront porter la mention extérieure suivante **: « Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la constitution du fichier fournisseur du Projet Agroforesterie Nord-Congo (PANC) pour le domaine de (à préciser) à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu ci-dessous seront reçus. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

C. CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

a) Licence unique d'exploitation des entreprises ;
b) Une lettre de demande d'agrément ;
c) Une copie du registre de commerce ;
d) Une photocopie du numéro d'identification unique ;
e) Une copie des statuts ;
f) Une attestation de non faillite ;
g) Une Attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois ;
h) Une attestation de domiciliation bancaire ;
i) Une attestation CNSS
j) Un catalogue des réalisations ;
k) La liste des principaux dirigeants, leurs photos et leurs contacts (téléphone, fax, Email) ;
l) L'adresse et le plan de localisation géographique du siège ;
m) Le SCIEN ou SCIET,
n) Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

D. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de ***09 heures à 16 heures 00 minute, heures locales.***

E. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique au plus tard 14 jours après la publication de l'Avis dans les journaux tels que : Les dépêches de Brazzaville, La semaine africaine, le griffe 14 heures, heure locale et sur les sites de l'ARMP et de l'ACPCE.

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panc-congo2022@gmail.com

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse ci-dessus au plus tard le 9 Avril 2025 à 14 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 26 Mars 2025

La Coordonnatrice du PANC

''72H DU MAYOMBE ECORUM''

Un soutien de poids pour cet événement

La ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault, a salué l'initiative de José Cyr Ebina, promoteur des ''72 heures du Mayombe Ecorum''. Il s'agit d'une marche sportive organisée par l'association multisport Lion d'or et la Fondation Ebina. Elle concilie sport et environnement. La ministre s'exprimait à l'occasion du dévoilement du maillot officiel de cet événement.

Le village des ''72h du Mayombe Ecorum'' a accueilli, mardi 24 mars 2025, la ministre Arlette Soudan Nonault accompagnée des membres de son cabinet, marquant ainsi son soutien à cette activité qui se déroulera du 25 au 27 avril 2025 en deux étapes (Malélé-Mpounga et Mpounga-Dolisie) dans ce qui constitue l'un des poumons verts du Congo, le Mayombe. Une initiative qui cadre, selon la ministre de l'Environnement, avec la politique du Gouvernement. *«Vous voulez concilier le sport et la nature, c'est une très bonne chose puisque le président de la République qui est à la tête de la commission Climat du bassin du Congo est en train de lancer une radio-télévision du bassin du Congo afin d'intensifier la sensibilisation. Vous nous emmenez dans un endroit emblématique de la République du Congo, le Mayombe, qui constitue l'un des poumons verts de notre pays et vous y menez une activité sportive. Il nous faut être en bonne santé pour bien protéger ces écosystèmes»,* avait-elle indiqué. Avant d'appeler à soutenir cette initiative.

La présentation du maillot officiel

José Cyr Ebina a donné un aperçu des activités liées au développement durable prévues à la 3é édition des ''72h du Mayombe Ecorum''. *«Il est prévu la sensibilisation et le planting de 500 arbres par les coureurs, marcheurs, organisateurs et public. Un hommage au peuple autochtone est aussi prévu à travers une soirée culturelle. Des prix et diverses récompenses seront donnés à quelques participants»,* a-t-il dit.

Pour célébrer cette troisième édition, l'organisation a choisi de marquer le coup en optant pour un maillot officiel dont elle a commenté le design et le décor. Fait de deux couleurs: le vert et le jaune, ce maillot se montre élégant et raffiné. Son esthétisme et sa qualité lui confèrent un statut de pièce historique. Pour le découvrir, il suffit de visiter le village des ''72h du Mayombe Ecorum'', sur l'Allée piétonne Charles Ebina, où sont enregistrées les inscriptions des participants.

G.-S.M.

PORTRAIT

Dieudonné Massengo, le vieux coach exemplaire

Natif du village Madeko, non loin de Louingui, dans le département du Pool, Dieudonné Massengo, alias Mass, est un ancien entraîneur de football des années 70. Eloigné des terrains et affaibli par la maladie, il n'en demeure pas moins un passionné du sport le plus pratique du monde.

''Coach Mass'' et le football ont une longue histoire qui commence dès la plus tendre enfance. *«C'est depuis mon enfance que je suis passionné du sport-roi. A notre époque, c'était la seule distraction. Tout petit, je voyais Nicolas Nzoussi, alias «Maki-Masta'', entraîner les enfants du quartier. Il avait aussi son club qu'on appelait ''Fusée noire''. Homme aux multiples casquettes, Maki-Masta organisait et dirigeait les enfants du quartier à travers les petites compétitions. Il était un grand sportif. Lorsqu'il officiait les compétitions. Même quand il perdait, le lendemain, on le voyait revenir au stade. Je me suis collé à lui car il me prodiguait des conseils du genre: «Quand tu vas au stade, ne vas pas voir les Diables-Noirs, Etoile du Congo, CARA…Là, tu n'apprendras rien. Va plutôt assister aux matches d'AS Bantou, Télésport, Stade Congolais, Standard. Il faut également suivre le bon joueur et être capable d'interpréter ce qu'il fait. Dès lors, j'ai commencé à regarder les matches de CS Négro où évoluaient Samba Mbaho, Malonga… De retour du stade, on se retrouvait avec lui pour discuter. Un jour, il m'a envoyé suivre Lipopo et Amoyen. Cela m'a énormément fait plaisir, à telle enseigne que j'ai créé le club Chatler, présidé par Ferdinand Diamesso qui m'avait confié la direction technique. C'est à partir de là que je suis devenu entraîneur. Nous avions joué plusieurs rencontres : Black Stars, Pénarol, Reims, Polytechnique de Poto-Poto et j'en oublie. Nous étions éliminés au tournoi de Vox organisé par Belvis Malonga»,* se souvient-il. *«Après cet échec, nous avons recruté d'autres joueurs, comme Joseph Moundane, Samba alias Diable sec, le spécialiste des corners ; Antonio, Nkouka ''Matins'', Bakekolo ''Kwakara''. Nous avons aussi participé, au stade Dix maisons, au championnat inter-arrondissement remporté par Kotoko. Nous avons occupé la troisième place. Non satisfait de ce résultat, Matins est allé dans Diables-Noirs, Mvouayamadé et Mbani-Madzou dans Patronage Sainte-Anne, Moundané dans l'Etoile du Congo. Le club Chatler s'est disloqué quand j'ai satisfait au concours d'entrée au CTI de Pointe-Noire»*, se souvient-il. Lui-même a fini par intégrer le milieu du mythique club de football Diables-Noirs ''Yaka dia mama''. *«Je n'ai jamais joué, ni entraîné Diables-Noirs. J'accompagnais seulement Nkouka ''Matins'' aux séances d'entraînement. C'est lui qui m'a fait découvrir le Stade Marchand»*, explique-t-il.

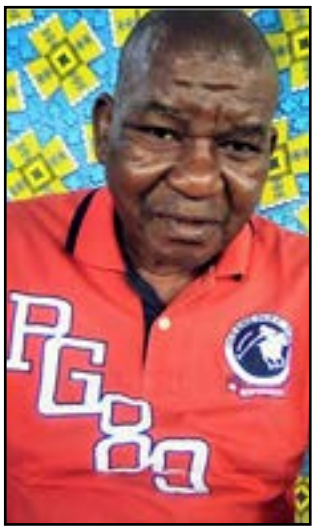
Dieudonné Massengo

Dieudonné Massengo garde de bons souvenirs du monde du football qu'il a côtoyé pendant plusieurs décennies. *«Parmi les souvenirs, je retiens celui de notre match joué en nocturne dans la rue face au club Kaoud. C'est au cours de ce match que j'ai vu pour la première fois Ndomba ''Géomètre'', qui était rentré en deuxième période. Sa première touche de balle avait fait beaucoup bouger tout le stade. Lipopo, notre entraîneur, était obligé de rentrer pour le contrer. Dieu merci, nous avions un bon gardien, Mvouayamadé. Nommé au poste de commissaire aux comptes à la sous-ligue de football de Moungali, je ne connaissais pas ce rôle mais quoi faire, malheureusement… ?»*

Quel regard ''coach Mass'' porte-t-il sur le football congolais actuel ? *«Le football d'aujourd'hui est axé sur l'argent, alors que nous, on jouait pour la joie. Si nous avons eu les opportunités qu'ont les jeunes aujourd'hui, nous serions à l'étranger. Mes regrets ? Il n'y a plus d'espace de rue où les jeunes peuvent exprimer le talent qui sommeille en eux. C'est pour cette raison qu'ils s'adonnent plus aux femmes et à l'alcool»,* affirme-t-il.

Equateur Denis NGUIMBI

OLYMPISME

Kirsty Coventry : une pionnière à la tête du CIO

Elue le jeudi 20 mars 2025, Kirsty Coventry est entrée dans l'histoire en devenant la première femme à accéder à la présidence du Comité international olympique (CIO). Ce n'est pas tout le temps qu'on propulse une dame à la tête d'une instance sportive mondiale. C'est un vent de changement au sein du mouvement olympique. Kirsty est, donc, une exception.

Kirsty Coventry

Kirsty Coventry est passée présidente dès le premier tour du scrutin de renouvellement du comité exécutif du CIO. La Zimbabwéenne est devenue ainsi la première femme et la première Africaine à prendre les commandes du CIO, mais également sa plus jeune présidente. Car, elle n'est âgée que de 41 ans.

Championne olympique de natation (200 m dos) à Athènes, en Grèce, et à Pékin, en Chine, Kirsty Coventry succèdera le 23 juin prochain, pour huit ans, à l'Allemand Thomas Bach, qui dirige l'instance depuis douze ans et dont elle est une proche.

L'heureuse élue est entrée au CIO en 2013, en qualité de membre de la Commission des athlètes. Elle est, par ailleurs, ministre zimbabwéenne du sport et des arts depuis 2028. Nul doute qu'elle représentera dignement le continent africain à la tête du CIO.

L'Afrique, avec ses nombreux pays, représente un potentiel de voix important dans les instances sportives mondiales. Par le passé, elle a regorgé de dirigeants influents et très écoutés dans ces instances. Kirsty Coventry fait ainsi son entrée dans le cercle très restreint de ces dirigeants, aux côtés du Tunisien Mohamed M'Zali (premier Africain membre du CIO), de l'Ivoirien Louis Guirandou-Ndiaye (ancien 1er vice-président du CIO), du Congolais Jean-Claude Ganga (ancien président du CSSA, de l'ACNOA et membre du CIO), du Sénégalais Lamine Diack (président de la Confédération africaine d'athlétisme, puis de la Fédération internationale d'athlétisme et membre du CIO) et du Camerounais Issa Hayatou (ancien président de la CAF, puis président intérimaire de la FIFA et membre du CIO, lui aussi).

Franck SOUAPIBOU

Le nageur Freddy Mayala obtient le premier statut de réfugié des JO 2024

La Cour nationale du droit d'asile a officiellement accepté vendredi 28 mars 2025 la demande d'asile du nageur congolais de 24 ans. Il avait disputé les JO de Paris et fait le choix de ne pas rentrer au Congo. Cette décision «lui octroie une carte de séjour de 10 ans renouvelable», précise son avocate, Me Yaëlle Semana. Il a désormais le droit de travailler et de vivre sa vie. Fini les jeux de cache-cache, pour lui.

REMERCIEMENTS

Les enfants SOUNGA et la famille remercient les amis et connaissances, le clergé de la paroisse Saint-François d'Assise, les membres de la Légion de Marie, de la chorale et Dibundu Rois-Mâges pour leur soutien multiforme suite au décès de leur maman, tante et sœur, *Julienne BIZENGA*, décédée le 6 mars 2025. Ses obsèques ont eu lieu le 21 mars 2025, au cimetière Belle Vue.